

BN Numismatique

Bulletin cgb.fr

121

juillet 2013

Pour recevoir par courriel le nouveau *Bulletin Numismatique*, inscrivez votre adresse courriel à : http://www.cgb.fr/bn/inscription_bn.html. Vous pouvez aussi demander à un ami de vous l'imprimer à partir d'internet. Tous les numéros passés sont en ligne sur le site [cgb.fr](http://www.cgb.fr) et peuvent être téléchargés à <http://www.cgb.fr/bn/ancienbn.html>. L'intégralité des informations et images contenues dans les BN est strictement réservée et interdite de reproduction.

S o m m a i r e

- 3 PHOTOGRAPHER SES OBJETS POUR LES PROTÉGER
- 4 ARBRE À MONNAIE
- 5 PANNEAU D’AFFICHAGE
- 6 LES BOURSES
- 6 IMPORTANTE COLLECTION VOLÉE
- 7 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 8-9 DU NOUVEAU SUR L’HERCULE ASSIS
- 10 FORUM DES AMIS DU FRANC N° 204
- 11 LE COIN DU LIBRAIRE : RED !
- 11 PRESCRIPTION EXTINGTIVE EN MATIÈRE CIVILE
- 12 ENCORE UN ENCOURAGEMENT AU MARCHÉ NOIR !!!
- 13 ROME 35 : UN CATALOGUE POUR LES VACANCES !
- 14 POUR PRENDRE DATE SUR ZEROHEDGE
- 15 LES E-AUCTIONS NE DÉCOLLENT PAS, ENCORE DES PRIX TROP BAS !
- 16-19 NUMÉRISATION : INTERVIEW DE FRÉDÉRIQUE DUYPAT
- 20-23 NICOLAS-PIERRE TIOLIER
- 24 UN ACCENT TRÈS INTRIGUANT
- 25 LE CONSEIL NATIONAL DE LA DÉTECTION MÉTALLIQUE
- 26-27 MONNAIES 59 : RÉSULTATS CONTRASTÉS !
- 28-29 LE FRANC 10 EN AVANT-PREMIÈRE
- 30-33 ORDONNANCE QUI RÉGITE À PRÉSENT LA MONNAIE DES MÉDAILLES
- 34 LE TEST DE LA RÉGRESSION / LE TEST DE LA CONFIANCE
- 35 REVUE DE PRESSE ET DIVERS
- 36 ATTENTION ! 100 ET 200 EUROS TRUQUÉS !
- 38 PAPIER-MONNAIE 26 : SEPTEMBRE 2013
- 39 PHOTOCOPIES COULEURS : DANGER !
- 40 NOS CATALOGUES

ÉDITORIAL

Rédiger les cotes d'un FRANC est un travail qui prend des mois et qui, pour cette dixième édition qui paraîtra dix-huit ans après la première, est plus complexe que jamais. Nous ne pouvons pas établir les cotes en jouant aux fléchettes ou en nous appuyant sur les chiffres de fabrication des archives dont nous savons depuis longtemps qu'ils sont souvent inutilisables.

Inutilisables ? Bien entendu ! Non seulement les archives indiquent parfois des frappes qui n'ont jamais eu lieu, ou encore n'indiquent pas des frappes qui pourtant existent bel et bien mais ces chiffres ont une fois sur deux un rapport très lointain avec ce qui intéresse le collectionneur : combien en reste-t-il aujourd'hui ?

Il nous faut donc décortiquer toutes les ventes faites depuis que nos bases de données enregistrent, donc une quinzaine d'années. Plus le temps passe, plus le nombre d'informations croît, alourdissant les comparaisons.

On doit donc analyser les pointages en ayant toujours à l'esprit les cas particuliers (bien plus nombreux que les cas généraux !). Par exemple, une monnaie rarissime va être pointée et signalée bien plus précisément par le public qu'une monnaie peu commune. Un nombre identique d'exemplaires répertoriés doit donc être relativisé. Tel ou tel atelier a une cote d'amour particulière. Quand la Collection idéale est à SUP 60, la cote du SPL a un bonus puisqu'elle représenterait le plus bel état connu...

Mais grâce à tous ces efforts, comme pour chaque édition, le Nouveau Franc sera vraiment meilleur que l'Ancien Franc !

Michel PRIEUR

INSOLITE : le reconnaissez-vous ?



C'est un portrait de Jacques-Jean Barre, dit Barre Père (1793 / 1855) daté de 1835.

C'est une huile sur toile, de 65 x 53 cm, signée en bas à gauche et datée. L'œuvre est de Henri Decaisne (1799-1852).

Elle a été présentée Salon des Beaux-Arts de Paris de 1835, sous le n°535.

Nous l'avons découverte grâce à l'un de nos lecteurs attentifs sur le site de www.auction.fr, cliquez pour le visiter.

Notons que la notice du tableau est fort bien faite et documentée... L'expert a pris un temps à la rédiger qu'il peut se permettre de prendre : toute la différence entre un domaine,

la peinture, où la moindre œuvre non insignifiante vaut un vrai prix et la numismatique où des raretés insignes valent quelques centaines d'euros !

CE BULLETIN A ÉTÉ RÉDIGÉ AVEC L'AIDE DE :

ADF - AHM - aucoffre.com - auction.fr - The Banknote Book - Xavier BOURBON - Arnaud BOURDON - boursier.com - Émilie BOUVIER - BNF - Sylvain CHAUSSAT - *Chine Informations - La chronique Agora* - Roland BICHARA ZABLITH - Arnaud CLAIRAND - Laurent COMPAROT - *Comptoir des Monnaies* - Conseil National de la Détection Métallique - *Contrepoints* - Joël CORNU - *Delcampe* - Stéphane DESROUSSEAUX - Jean-Marc DESSAL - Frédérique DUYPAT - *E-bay* - Marc EMORY - *E-toile* - Express.co.uk - *Faits et Documents* - Jean-François FAURE - *Finance And Economics.org* - Samuel GOUET - Victoria GRANT - *Heritage HA.com* - *Historicoll* - Didier LELUAN - Legifrance.gouv.fr - OCBC - OCFM - *Or et Métaux* - Nicolas PARISOT - *PCGS* - Jean-Luc PELLETAN - *The Portable Antiquities Scheme* - Michel PRIEUR - Éric PRIGNAC - Hadrien RAMBACH - Laurent SCHMITT - *Stack's - La TRIBUNE* - Philippe THÉRET - Barbara VAUCOULEUR - *Wikileaks* - *Youtube* - *ZeroHedge* - les illustrations proviennent de notre fonds, de ce que nous avons reçu ou de Wikipedia

HERITAGE AUCTIONS

La plus grande source au monde d'objets de collections



CLIQUEZ SUR CHAQUE IMAGE !!

Contact en Allemagne :
 Marc Emory : marcd.emory@gmail.com,
 Contact en France :
 Yann Longagna : compagnie-de-la-bourse@wanadoo.fr
 Tél. Paris 01 44 50 13 31

www.ha.com DALLAS - USA



www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

3

Historicoll.com

Enfin un site spécialisé dans les monnaies d'exception!



Pour plus d'informations
contactez Ugo Leca: 06 04 52 55 79

Une sélection de nos pièces à la Une

PHOTOGRAPHER SES OBJETS POUR LES PROTÉGER



L'OCBC, [cliquez pour sa présentation](#), a publié un livre sur la bonne manière de photographier ses objets précieux afin, si un malheur advient, de les retrouver plus facilement.

L'idée est de photographier correctement pour pouvoir intégrer dans des bases de données homogènes et diffusables.

Vous pouvez télécharger cet ouvrage, [cliquez](#), et lire le texte d'explications sur leur site, [cliquez](#).

Bien entendu, l'ouvrage passe très rapidement sur la photographie de monnaies qui nous concerne pourtant directement.

Il est clair qu'il est crucial de conserver une trace image des monnaies de votre collection : pour faire au plus simple, poser vos monnaies en rangs sur la glace d'un scanner, scannez, retournez sur place, scannez les revers, stockez les images dans au moins deux endroits et ordinateurs différents.

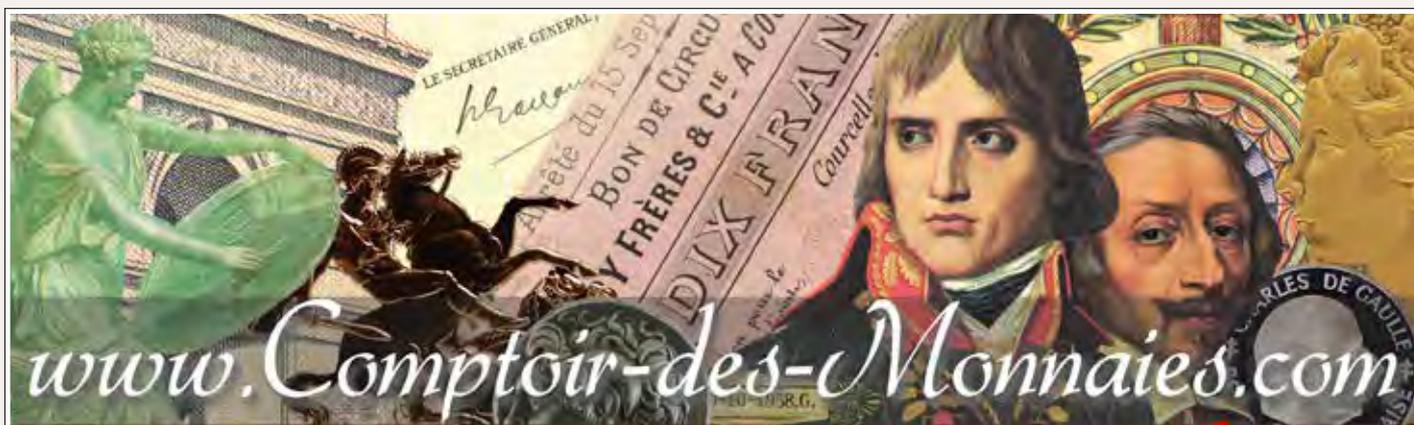
Mais le fin du fin est évidemment, pour ceux qui ont acheté chez nous ou qui ont déposé des images pour la collection idéale, de nous prévenir au plus vite car nous pouvons incruster l'image de leur monnaie dans les archives en ligne ou dans la CI et la remettre en ligne en moins de deux heures.

Le résultat est que la monnaie devient invendable car toute personne qui cherche un exemple de cette monnaie tombe, par exemple, sur ce marquage :



Vous pouvez regarder, c'est sur la collection idéale.

Nous rendons bien entendu ce service gratuitement : il faut faire passer aux voleurs le goût de s'intéresser aux monnaies !



Offre réservée aux lecteurs du Bulletin Numismatique

5%

de réduction immédiate

A valoir sur l'ensemble du catalogue internet

www.comptoir-des-monnaies.com

* Code à renseigner lors de votre achat en ligne, offre non cumulable

Votre code avantage* :

BN2012

15.000 Monnaies et Billets de l'Antiquité à nos Jours

ARBRE À MONNAIE

Le site Chine informations écrit un article sur l'arbre à monnaie, [cliquez pour le lire](#).

L'arbre à monnaie est un arbre légendaire chinois dont les feuilles sont remplacées par des pièces de monnaie ancienne.

Il est symbole de richesse, de noblesse et de bon augure dans la culture traditionnelle chinoise.

Une légende tirée du Zhi Wei (Annales des Trois Royaumes) raconte qu'un homme nommé Bing Yuan ayant ramassé quelques pièces de monnaie dans la rue, les accrocha sur un arbre en attendant de retrouver son propriétaire. Lorsque les passant virent l'arbre, ils pensèrent que celui-ci était sacré et commencèrent à y placer leurs propres pièces dans l'espoir de recevoir plus d'argent avec sa bénédiction. C'est ainsi que l'arbre à monnaie est devenu un symbole de prospérité.

Lors du Nouvel An Chinois, cet arbre porte-bonheur regagne en popularité avec des variantes en plastique doré.

Ces arbres à monnaie furent souvent découverts dans des tombes antiques, en particulier, celles des dynasties Han.



PANNEAU D’AFFICHAGE



CHAQUE LECTEUR DU FRANC LE SAIT !



Chaque lecteur du FRANC le sait : la 10 centimes à l’N couronnée est la pièce la plus falsifiée de l’histoire monétaire française. C’est ainsi que commence le commentaire sur le type, page 122.

Or il apparaît que cette méfiance nécessaire n’est pas respectée et que des fausses - d’époque mais fausses quand même - sont proposées au public comme vraies.

Afin de montrer des fausses, et que nul ne s’y trompe plus, nous allons faire une présentation de fausses avec les exemplaires que nous avons photographiés mais surtout avec les images que vous allez nous envoyer de vos faux de ce type les plus réussis que vous ayez vus.

Soit dans le genre grotesque, soit dans le genre redoutable... nous attendons vos images.



SÉCURITÉ DES BIENS CULTURELS

Les services de l’OCBC - pour tout savoir sur ce service, cliquez - ont publié un excellent livre (quand une brochure dépasse cent pages, je l’appelle un livre) sur la sécurité des biens culturels, très complet « De la prévention du vol à la restitution de l’objet volé ».

Ce livre est remarquablement complet, en particulier sur le volet juridique, et s’adresse aussi bien aux responsables culturels publics (musées, archives...) qu’aux interlocuteurs privés (collectionneurs, assureurs, experts, avocats...).

Ce qui ne gêne rien, il est très bien illustré.

Pour ouvrir le livre en flip, cliquez, vous pourrez télécharger le pdf à partir de cette page.



Les listes d’attente argent.fr sont soldées

Nous sommes donc aujourd’hui en mesure de vendre ce que nous rentrons en direct.

Concernant tous ceux qui ont exprimé leur intérêt pour de l’achat d’argent et qui n’ont rien versé... nous apprécions votre intérêt mais si vous voulez que nous le prenions en compte, il faut verser ce que vous souhaitez dépenser sinon pourquoi tiendrions-nous compte de votre demande au lieu de satisfaire un client guichet pourvu d’espèces sonnantes et rébuchantes ?

Le principe est toujours le même.

Vous avez versé une somme X car nous ne pouvions pas vous fournir sur le moment

ce que vous souhaitiez acheter. Dès que nous rentrons ce que vous voulez ou une partie de ceci, nous vous appelons pour vous informer de la quantité disponible et du prix au moment.

Vous répondez oui, votre compte client est débité et vous êtes le propriétaire de ce que nous vous avons proposé. Vous passez chercher quand vous pouvez.

Vous répondez non, pas de problème, votre compte reste intouché et nous vendons au suivant dans la liste.

Bien entendu, vous récupérez votre compte intouché quand vous voulez...

À vous la main...

2 FRANCS 1846 A

Cette magnifique 2 francs 1846 A sera le nouvel exemplaire de la Collection Idéale lors de la prochaine mise à jour. On note, outre une légère perte de substance au sourcil, un coin choqué au revers près de la branche de laurier.

Malgré un chiffre officiel de 304.608 exemplaires, ce n’est que le cinquième exemplaire que nous répertorions et le premier à présenter un coin choqué. La vôtre en



a-t-elle un elle aussi ? Regardez vos 2 francs Louis-Philippe 1846 A et faites nous part de vos découvertes.

Stéphane DESROUSSEAUX

ESSENTIEL !!!

Sur chaque fiche des archives et de la boutique vous trouvez la mention :

Poser une question ou signaler une erreur sur la description de cet article

C’est très important ! Nous ne sommes pas stupides pour croire que sur 300.000 fiches nous n’avons fait aucune erreur ou faute de frappe. Nous avons besoin de vous qui en remarquez pour nous les signaler. Cela améliore la qualité du site qui est aussi votre site. Tous les utilisateurs vous remercient par avance de votre participation !

Portable Antiquities Scheme
The Portable Antiquities Scheme
Home | Contacts | Get Involved | Conservation | Database | News & reports | Treasure | Research | Photos | Blogs | Evt

Log in | Register Home » Database

881,297 objects within 563,073 records

All artefacts & coins
Search database
Reference works cited
Numismatics
Hoards

What/Where/When search

Find number
What
When
Where

LES BOURSES

LES BOURSES

JUILLET

7 Vals-les-Bains (07) (nc) (tc)

7 Saint-Hilaire-de-Riez (85) (nc) (tc)

21 Eauze (32) () (N)**

(Réunion régionale de la FFAN)

21 Bellegarde (01) (**) (N)

27/28 Saint-Just-en-Chevalet (42) (**) (tc)

AOÛT

13/17 Chigago (N) (*****) (ANA)

24 Tringen (CH) (**) (N)

25 Biel/Bienne (CH) (**) (N)

31 Château-du-Loir (72) (**) (tc)

BOURSE DE L'ÉTÉ : REPOS BIEN MÉRITÉ !

Comme chaque année, nous serons pour la dixième fois à Eauze pour la bourse numismatique à l'occasion des Fêtes organisées par le Festival Galop Romain le dimanche 21 juillet 2013, de 9h00 à 17h00 au Hall des Expositions en face de la mairie et du musée. Nous aurons une conférence sur les monnaies de bronze du trésor d'Eauze présentée par Laurent Schmitt et Francis Dieulafait (15h00 à 16h00) puis Francis fera une visite guidée du musée et du trésor à partir de 16h00.

Vous pourrez retrouver Samuel Gouet (et sa préférence pour les monnaies gauloises et mérovingiennes) dans le Massif Central, à Saint-Just-en-Chevalet le dernier week-end de juillet. N'hésitez pas à lui apporter vos monnaies et à passer vos commandes de livres en début de semaine...

Ensuite, nous prendrons un repos bien mérité et nous vous donnons rendez-vous au mois de septembre. Bonnes vacances à tous pour ceux qui partiront !

IMPORTANTE COLLECTION VOLÉE

Cet appel s'adresse surtout aux professionnels : quiconque leur propose un ensemble aussi atypique ne peut être que le voleur ou un receleur. Pour les collectionneurs, la suite sera composée des images qui sont en train d'être réunies et permettra de cliquer e-bay, par exemple. Table des matières de la collection, certainement la seule au monde avec ce contenu hétéroclite.

- Monnaies « British Commonwealth » de 1600 à 2000 par type sans or, avec commémoratives. Assez complet, y inclus :
 - monnaies (surtout petit) Anglo-Hannovériens et jetons de nécessité de Hannover ;
 - monnaies de cuivres Mughal, groupe assez complète de monnaies de Kutch, Seychelles et Mauritius ;
 - jetons de co-operatives Britanniques ;
 - jetons de transport Britanniques ;
 - jetons de jeux (gaming tokens) Britanniques ;
 - tokens de la période autour de 1795 et autour de 1815 ;
 - jetons Sud Africains ;
 - monnaie altéré Irlandais dans la période des « troubles ».

- Monnaies néerlandaises royales par type et directeur de la monnaie (assez complet, avec or - la 5 gulden de Wilhelmina est un faux, série complète de commémoratives sans carte monétaire !), République (une cinquantaine de pièces, la plupart cuivre et petit pièces en argent, quelques grands pièces argent) et :
 - jetons modernes de tout sortes, la plupart en cuivre jaune et alu, notamment jetons de gaz et d'électricité ;

- jetons de cafés et salles de fête en plastic.

- Monnaies françaises, surtout après 1848 (presque complet) par type sans or.
- jetons de nécessité (800 à 1200 pièces différents) bien préservés ;
- quelques Monnérons et jetons de visite de monnaies.

- Monnaies d'autres pays Européens, généralement décimale, par type, sans or mais beaucoup de pièces commémoratives. Assez complet.
- jetons Suédois ;
- monnaies timbres Danois ;
- petit groupe de jetons de nécessité Allemand ;
- jetons de transportation et téléphone Russe.

- Monnaies des Etats Unis, assez incomplet
- tax tokens (jetons pour payer la TVA avec dénomination en mills), quelques jetons politiques ;
- jetons des lépreux Philippins.

- Monnaies des autres pays du monde, assez incomplet, sauf Argentine, Chile, Peru et Taiwan.
- à noter: monnaies de Harare, presque complet.

**NOUS CONTACTER D'URGENCE À
prieur@cgb.fr NOUS SOMMES
EN CONTACT AVEC LA VICTIME
ET LES SERVICES.**

**N'OUBLIEZ PAS QU'AJDER
UN VOLÉ À RETROUVER SA COL-
LECTION, C'EST PROTÉGER LA
VÔTRE : PERSONNE NE DOIT
POUVOIR VOLER UNE COLLEC-
TION DE MONNAIES ET EN TIRER
PROFIT. TOUS SOLIDAIRES !**



**CLIQUEZ POUR VISITER
LE CALENDRIER
DE TOUTES LES BOURSES
ÉTABLI PAR DELCAMPE.NET**

RECRUTEMENTS

Oyez, oyez, nous sommes toujours en recrutement... aujourd'hui, demain, après-demain... Nous n'attendons pas que le travail vienne à nous, nous allons le chercher : il y en a donc toujours plus que nous ne pouvons en faire.

Nous avons donc toujours besoin de recruter soit des gens à former, soit des gens à compétences pointues. Mais avant de nous envoyer un CV avec photo accompagné d'une lettre de motivation manuscrite, réfléchissez... Chez nous, on travaille beaucoup et encore plus si affinités. On apprend en permanence si l'on en est capable car on ne croit jamais que l'on puisse arrêter d'apprendre. On vient travailler parce que l'on est intéressé par ce que l'on fait, pas seulement pour le salaire à la fin du mois et les tickets restaurant.

Condition *sine qua non* et sans appel pour s'engager chez nous : que l'équipe cgb.fr soit convaincue que vous pourrez vous adapter. Si le groupe ne le pense pas, c'est que vous serez plus heureux ailleurs que chez nous, ce qui n'est pas une critique.

Si vous voulez une chance d'intégrer notre équipe ou simplement tester comment se passe un recrutement chez nous, il suffit d'envoyer un cv + photo et lettre de motivation manuscrite à :

CGB - CGF, 36, rue Vivienne,
75002 PARIS.

Tél : 01 40 26 42 97 courriel : joel@cgb.fr

ENCORE UN CLOU DANS LE CERCUEIL DU DOLLAR !

L'Angleterre et la Chine viennent de signer un accord de *swap* entre leurs deux devises, pour un montant de 200 milliards de yuans soit 25 milliards d'euros. En clair, le commerce anglo-chinois n'utilisera plus le dollar mais se fera dans les deux monnaies nationales à hauteur du montant décidé.

Ainsi, l'équivalent de 25 milliards d'euros ne se sera plus financé par le commerce international mais par les USA ; à la fin du jeu, lorsque tous les pays auront procédé à ce type d'échange, les USA perdront leur avantage majeur qui exaspérait déjà De Gaulle de pouvoir faire payer leur création monétaire par le reste du monde (Le dollar est la monnaie des USA et le problème du reste de la planète...).

Tous les détails dans l'article de la Tribune, [cliquez pour le lire.](#)

NOUS LE DISONS DEPUIS LONGTEMPS...



Important article sur la Chronique Agora avec une preuve tangible que la Fed vend son or par le truchement de ses prêts aux mégas-banque.

Et des prédictions qui recourent celles que nous faisons dans le BN110, entre autres...

Cliquez pour lire l'article, l'or physique bientôt inaccessible pour vous et moi ?

Michel PRIEUR

L'ÉTRANGE NATURE DU COMPTE BANCAIRE



Sur le blog le cercle des économistes regroupés dans E-TOILE, un article passionnant sur ce qu'est un compte bancaire et quels sont les risques que prennent les déposants en ouvrant un tel compte.

Mieux, l'auteur fait des suggestions très intéressantes pour retirer aux banques le pouvoir absolu qu'elles ont actuellement sur l'argent des déposants et des contribuables.

Cliquez pour lire l'article !

LA CHINE SE LANCE DANS LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE



Nous avons vu dans le BN 119, cliquez pour le télécharger, la masse de travail que représentait pour la compagnie des bus de Haikou le tri et le décompte des recettes en espèces.

L'agence Chine Informations nous apprend, que quatorze villes sont équipées pour le paiement par télé-phon portable du prix de la course de bus avec une carte SIM modifiée.

À quand le téléphone portable usagé intégré dans les collections numismatiques de monnaies contemporaines ?

Michel PRIEUR

L'HONNÊTETÉ, ÇA PAYE !

Une nouvelle sympathique sur le site boursier.com à propos du trésor publié dans le BN102 page 16, cliquez pour le télécharger, où un ouvrier découvre dans un plafond en réfection par son entreprise 497 pièces de 20 \$. Oui, c'est mieux que trois kilos de barbares radiées...

la vendre au noir... tels que je connais les spécialistes de ce genre d'arnaque, passés maîtres dans l'art de faire peur, 20.000 euros en espèces à tout casser pour le tout.

Nous avons déclaré un peu plus de cent trésors : vous comprenez pourquoi. Et si vous en avez un, n'écoutez pas les faiseurs, prenez contact avec nous.

Pour plus d'informations, notre site sur les trésors, cliquez, et un échantillon des trésors que nous avons déclarés et/ou vendus, cliquez.

Il reçoit aujourd'hui 50% du produit de la vente, soit la moitié de 945.000 \$. Lire l'article sur boursier.com.

Que se serait-il passé s'il avait essayé de camoufler la découverte et de



DEUX FAUX SUR E-BAY...



<http://cgi.ebay.fr/ws/eBayISAPI.dll?ViewItem&item=171048149228&ssPageName=ADME:X:RTQ:FR:1123>

<http://cgi.ebay.fr/ws/eBayISAPI.dll?ViewItem&item=171048147147&trksid=e11051.m203&trkparms=algo%3DCRX%26itu%3DLM%252BLA%252BUCI%252BUCC%26otn%3D5&ssPageName=ADME:X:RTQ:FR:1348>

Nous avons évidemment informé le vendeur C'est un faux largement publié par exemple dans le BN063, page 22, cliquez pour télécharger ce numéro.

dont la réponse est un modèle :

*Cher(ère) prieurmichel,
Bonjour,*

Je débarrasse la maison familiale, je n'y connais strictement rien, d'ou l'intitulé « pièce a identifier ». Je ne prêtant ni qu'elle est vrai ni qu'elle est fausse !

Si elle l'est je n'ai aucune idée de la valeur, Si elle ne l'est pas ca reste une belle pièce de décoration... d'ou la mise en vente sur ebay avec enchère a 1€...

*Je laisse a chacun le soin de juger !
Merci de votre message*

*Bonne journée
Valentine*

En français courant « si vous êtes assez bête pour acheter ça, tant pis pour vous ! »

RECORD DU MONDE À 2.6 MILLIONS DE DOLLARS !

La maison Stack's vient de vendre un billet en TTB 2.6 millions de dollars soit grosso modo deux millions d'euros. Certes, c'est le deuxième exemplaire connu et l'autre est en musée mais quelle différence avec les prix des billets français !

Un billet français de même rareté, époque, état et faciale se vendrait probablement cinquante mille euros, peut-être soixante-dix mille mais certainement pas cent mille. Donc entre vingt et quarante fois moins !

Admirons un billet d'un autre monde :



UNE MARIANNE UN PEU FATIGUÉE...

Pour le revers : Deux branches entrelacées, l'une de chêne et l'autre d'olivier symbole de paix et de prospérité. Au centre la valeur de la pièce et autour République française.



Essai uniface en étain
Musée Carnavalet, NM1506

2^e Projet

La République Française représentée par une femme d'un maintien majestueux assise sur un cube, tenant d'une main une figure indicative de la Victoire et de l'autre s'appuyant sur une haste ou lance des anciens.

Légende République française



Essai uniface en étain
Musée Carnavalet, NM1646

Au revers les deux branches de chêne et d'olivier entrelacées. Au centre de ce revers la valeur de la pièce et autour la légende Liberté Egalité.

voie à la falsification ; car il serait possible qu'elle profitât de la conformité que pourront avoir les diamètres de certaines

Je crois devoir vous observer, Citoyen, qu'un motif propre à faire adopter le premier de ces projets de préférence au second, c'est d'abord que le sujet de la pièce d'argent actuel serait conservé et qu'en outre si le type de la pièce d'or tel que je viens de le désigner en agréé, il en résultera que présentant la figure d'une femme, symbole de la république, celui de la pièce d'argent étant celle d'Hercule et celui de la pièce de cuivre étant une tête de Liberté, les pièces de métaux différents auront des types parfaitement distincts et ce n'est pas seulement à cause qu'une différence semblable existait dans les pièces d'or, d'argent et de cuivre sous l'ancienne monarchie ; mais bien en ce

MAIS AVEC NIKÉ ET HASTE !

pièces en argentant celles de cuivre et en dorant celles d'argent, ce qui a lieu par des procédés chimiques dont les résultats sont de nature à tromper l'œil inattentif et ne se découvrent même souvent qu'au moyen de connaissances particulières à cet égard : au lieu que ces pièces variant par le type en raison du métal dont elles seront formées il s'ensuit que tout moyen frauduleux est interdit et toute inquiétude sur ce point est dissipée. »

Cette pièce a donc été un projet de substitution de la 5 Francs Union et Force telle que

nous la connaissons. La raison affichée étant la complexité de produire sur les diamètres plus réduits de la 2 Francs et 1 Franc. Ce projet n'était pas le seul, il était en concurrence avec une représentation de la République sans la légende Union et Force. Par ailleurs, on sait que des outils ont été forgés dès l'an 4 au moins pour la 2 FRANCS, à l'image de la pièce de 5 FRANCS qui était déjà en circulation. Le poinçon complet et le coin de revers figurent dans les collections de la Monnaie de Paris.

Nous n'avons pas encore trouvé d'informations sur les échecs à ces tentatives de

substitution. On peut néanmoins s'étonner de la complexité des motifs de ces deux projets ...

Enfin il est à noter que le type bien connu des monnaies de Cuivre est une tête de Liberté. C'est bien ce terme qui est employé dans les textes de lois ou dans les correspondances du créateur de ce type. En revanche c'est la figure de la République qui est visée pour les pièces d'or d'une part et pour les pièces d'argent (2^e projet) d'autre part.

Xavier BOURBON
& Philippe THÉRET
(Commission Archives
des Amis du Franc)



Poinçon et coin de revers de la pièce de 2 FRANCS An 4
Collection Monnaie de Paris. #128



MAIS QUE S'EST-IL RÉELLEMENT PASSÉ...

Une nouvelle fois l'année 1860 nous réserve une belle surprise numismatique !

C'est au tour de la 50 centimes 1860 BB Abeille (F.187/13) d'avoir sa variante avec le 6 sur le 5 au niveau du millésime.

G. R. l'avait signalé sur le forum des ADF sans pour autant y apporter une image indiscutable. Manifestement, il avait raison ! Après vérification des cinq exemplaires en image dans la CI ainsi que celui en vente dans la boutique CGB, tous sont là pour l'attester !

Le FRANC IX a été enrichi de cinq nouvelles lignes (1 pour la F.148, 2 pour la F.501 et 2 pour la F.531) par rapport au



FRANC VIII, rien que pour cette variante ! Un mois après sa parution, on peut déjà affirmer que le FRANC 10 ne sera pas épargné. Mais le sera-t-il avec une nouvelle ligne en F.187 ou bien simplement avec la ligne F.187/13 transformée en 1860/50 au lieu de 1860 ?

Pour le moment toutes les images en CI sont en 1860/50, alors dans un premier temps, vérifiez vos exemplaires F.187/13 et si

vous en avez un avec le 6 pur ; signalez le en contactant Michel, Stéphane ou Joël avec une belle image à l'appui.

Dans un second temps, si un exemplaire avec le 6 pur est connu, un pointage sera nécessaire pour connaître la proportion entre la 1860 avec son 6 pur et la 1860/50.

ET POURQUOI PAS AUSSI UNE F.187 POUR PARIS ?

Que cela soit pour les types F.148, F.501 et F.531, cette variante est connue aussi bien pour Paris que pour Strasbourg. La découverte de la F.187 de Strasbourg nous suggère qu'elle pourrait exister aussi pour l'atelier de Paris.



... À LA MONNAIE DE PARIS EN 1860 ?

La confirmation par l'image ne tarda pas à arriver ! Publiée par Sylvain CHAUSSAT (ANT⁽¹⁾, ADF735) sur le forum des ADF. Cet exemplaire a maintenant intégré sa collection. Cela aura pour conséquence la création d'une nouvelle ligne dans le FRANC 10 !

interrogation. Sur les six types frappés au millésime de 1860, cela fait déjà quatre types découverts avec leur millésime en 1860/50. Il est raisonnable de penser que cette variante pourrait exister aussi pour les types F.214 (1 franc) et F.506 (10 francs OR).

vigilants et, comme l'a fait G.R., signalez la moindre anomalie numismatique pour qu'un jour la preuve par l'image le confirme. Sans oublier les archives de la Monnaie De Paris qui, espérons le, pourront un jour apporter des réponses sur ce qui s'est vraiment passé en 1860 !

La découverte de cette variante pour la F187 Paris et Strasbourg soulève une nouvelle

Il est, par conséquent, toujours possible qu'il reste des choses à découvrir pour l'année 1860 alors soyez

⁽¹⁾Amicale Numismatique de Touraine
Sylvain CHAUSSAT
(ANT, ADF735)

LES TYPES FRAPPES EN 1860				
Type	Valeur faciale	Atelier	Différents	Métal
F148/14	20 centimes	A (Paris)	Main / Ancre	Argent
F148/16		BB (Strasbourg)	Abeille / Ancre	
F187	50 centimes	A (Paris)	Main / Ancre	Argent
		BB (Strasbourg)	Abeille / Ancre	
F214	1 franc	A (Paris)	? / Ancre	Argent
		BB (Strasbourg)	? / Ancre	
F501/9	5 francs	A (Paris)	Main / Ancre	Or
F501/12		BB (Strasbourg)	Abeille / Ancre	
F506	10 francs	A (Paris)	? / Ancre	Or
		BB (Strasbourg)	Abeille / Ancre	
F531/18	20 francs	A (Paris)	Main / Ancre	Or
F531/20		BB (Strasbourg)	Abeille / Ancre	

Légende :

- Variante 1860/50 connues et référencées dans le FRANC IX
- Variante 1860/50 connues mais non référencées dans le FRANC IX
- Variante 1860/50 pas encore connues

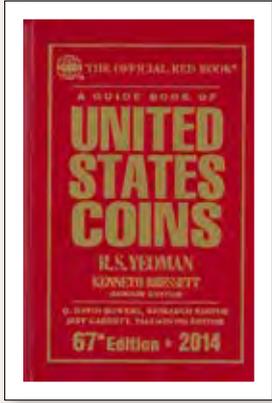
OR & métaux
MONNAIES DE COLLECTION

Visitez notre boutique sur www.oretmetaux.fr
(listes à prix marqués sur demande)

13 Bd Joffre - Nancy - Tél : 03 83 30 13 28

LE COIN DU LIBRAIRE : RED !

A *Guide Book of United States Coins, 67th edition 2014*, par R.S. Yeoman et Kenneth Bressett. New York 2013, cartonné, 13,5x20, 448 pages, types et variétés illustrés en couleur, cotes en plusieurs états de conservation, (en langue anglaise). Prix : 18,90 Euro.



Le « red book » petit livre rouge du numismate États-Uniens édité depuis 1947 revient dans nos rayons pour sa 67^e édition 2014.

Autant dire qu'il s'agit d'une vénérable institution de la numismatique nord-américaine. Malgré des frais d'importation exorbitants, nous continuons à proposer ce livre au même prix grâce à un de nos confrères américains.

Pour quiconque a un intérêt pour les monnaies des États-Unis ou même veut avoir une idée d'une numismatique populaire, moderne et dynamique, ce petit livre rouge est le bienvenu.

Dans sa présentation, depuis son passage à la couleur, l'ouvrage est fort agréable à feuilleter avec des photographies et un papier de qualité. Une belle occasion de voir des monnaies dans des états de conser-

vation exceptionnels avec des patines extraordinaires.

Témoin de la vitalité de ce marché, les pages 427-431 listent les 250 plus grosses enchères réalisées en vente. Le spécimen du dollar argent de 1794 adjugé à \$ 10.016.875 en janvier dernier est la première monnaie à dépasser la barre symbolique des 10 millions de dollars. La première marche était auparavant pour un 20 dollars 1933 de \$ 7.590.020. Le

top 250 commence à \$ 402.500 (contre \$ 345.000 en 2010). Même avec un dollar valant 0,76 Euro, cela fait de belles sommes !

Le classement est fort simple et les descriptions assez bien détaillées. À noter que de nombreux agrandissements permettent de repérer assez facilement les différentes variétés fort prisées Outre-Atlantique. Le format de poche peine à contenir une somme énorme d'informations, ce qui nuit à la lisibilité du livre. Les marges sont réduites et cela manque d'espace et de respiration. On regrettera la définitive suppression des photographies des monnaies des Philippines (rares monnaies coloniales US !) et le peu de place accordé à Hawaï (pourtant, état de naissance de Barack Obama).

Mais la place est comptée et dans le même temps, on y trouvera les monnaies coloniales et post-coloniales, les commémoratives ou encore une large section sur les monnaies privées et territoriales en or. Quelques pages servent d'introduction à des domaines très spécialisés de la numismatique américaine comme les « hard time tokens » (littéralement les tokens des années difficiles) ou ceux de la guerre civile.

Vous y trouverez beaucoup de monnaies rares et chères qu'un professionnel ou collectionneur français ou même un professionnel français ne verront jamais, mais aussi une numismatique plus abordable qui s'adressent à tous, avec la poursuite du programme des quarts de dollar pour les parcs nationaux et des dollars des présidents. Malgré la crise, l'US Mint (l'institut de frappe des États-Unis) continue de promouvoir la collection en permettant aux jeunes débutants de collectionner des monnaies à bon marché et de grossir les rangs déjà fort garnis des numismates américains. Le « Red book » reste un bon livre pour tous ceux qui s'intéressent à la numismatique US et un bon investissement au regard du nombre important de variétés recensées dans un domaine dans lequel les détails font souvent le prix.

Laurent COMPAROT

PRESCRIPTION EXTINCTIVE EN MATIÈRE CIVILE

La prescription est un mode d'acquisition ou d'extinction d'un droit, par l'écoulement d'un certain laps de temps et sous les conditions déterminées par la loi :

- la prescription est dite « extinctive » lorsqu'elle a pour effet de faire perdre un droit du fait de l'inaction de son titulaire (durée à l'issue de laquelle aucune action en justice ne peut plus être engagée) ;
- la prescription est dite « acquisitive » lorsqu'elle a pour conséquence de permettre l'acquisition d'un bien ou d'un droit par l'effet de la possession. Cette prescription ne sera pas examinée ici.

Modalités de calcul du délai

Point de départ de la prescription : Sauf dispositions légales spécifiques, le délai de prescription court du jour où le titulaire du droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer son droit.

Suspension ou interruption de la prescription résultant la loi, d'une convention ou de la force majeure : la suspension arrête temporairement le cours de la prescription sans effacer le délai déjà couru, alors que

l'interruption efface le délai de prescription acquis et fait courir un nouveau délai de même durée que l'ancien.

Délais

Les délais de prescriptions sont nombreux et varient en fonction de la nature des droits en cause.

Depuis la réforme introduite par la loi du 17 juin 2008, le principe est que toutes les actions personnelles et mobilières se prescrivent par 5 ans au lieu de 30 ou 10 ans précédemment. **Le délai de droit commun est donc aujourd'hui de 5 ans** sous réserve des nombreuses dispositions légales spécifiques.

NB : Les actions personnelles concernent les rapports entre deux ou plusieurs personnes (ex : exécution d'un contrat, responsabilité civile) par opposition aux actions réelles qui concernent la propriété d'une chose.

Principaux délais de la prescription extinctive :

- **imprescriptible** : droit de propriété

- **30 ans** : les actions réelles immobilières (action en reconnaissance d'un droit d'usage, d'une servitude, d'un usufruit...)

- **10 ans** : à compter de la date de la consolidation du dommage pour les actions en réparation d'un dommage corporel et à compter de la réception des travaux pour les actions en responsabilité contre les constructeurs et leurs sous-traitants

- **5 ans** : actions personnelles ou mobilières ; actions entre commerçants ou entre commerçants et non-commerçants ; action en paiement ou en répétition du salaire

- **2 ans** pour les biens et services fournis par les professionnels aux consommateurs

• Pour aller plus loin : <http://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Delais-de-prescription>

Barbara VAUCOULEUR
Avocat à la Cour
22, rue Taine - 75012 Paris
Tél. : 01 83 62 43 93
Fax : 01 83 62 43 91
vaucouleur@bvavocats.com





les envois recommandés et les envois faisant l'objet de formalités attestant leur dépôt et leur distribution. ».

Non ? Si, si... Le signataire de cette modification est l'exceptionnel Arnaud Montebourg, redresseur productif de son état.

Il y a tout lieu de penser que deux objectifs sont visés :

- la Poste a déjà restreint l'an dernier - sans discussion et comminatoirement - la distribution à domicile des valeurs déclarées et toute VD

de plus de 750 euros n'est plus disponible qu'en passant chercher à la poste centrale. La cause en est que notre pays devenant un coupe-gorge (si vous ne le pensez pas, je vous recommande la France Orange mécanique, cliquez pour voir) la Poste ne veut plus risquer la vie de ses facteurs. Elle

Nous constatons ce jour grâce à Jean-François Faure de aucoffre.com une modification de la législation concernant la poste en date du 21 mai 2013, dans le Chapitre I^{er} de Le service universel postal et les obligations du service postal. Je vous laisse apprécier :

La phrase modifiée est « *L'insertion de billets de banque, de pièces et de métaux précieux est interdite dans les envois postaux, y compris dans les envois à valeur déclarée,*

... AU MARCHÉ NOIR !!!



Le commerce de l'or physique a déjà subi de nombreuses restrictions particulièrement par la traçabilité obligatoire (chèques et virements) restrictions qui font la fortune des professionnels des pays voisins. Il subit ici l'ultime coup de Jarnac qui mènera à la conclusion logique : en France, le marché noir.

Nous ne sommes pas concernés car nous avons déjà mis de côté le commerce de l'or de Bourse : voir

le BN110, nous n'allons pas recommander l'achat en France d'or dont nous pensons qu'il sera confisqué par les États.

Quelque soit le motif de l'auteur de l'article considéré, il n'a pas pris en compte les monnaies et billets de collection pour les exclure. L'article ne prend pas non plus en

compte une valeur minimale, là encore c'est au premier euro.

Si on prend le texte au pied de la lettre, la profession de numismate ne peut plus s'exercer qu'au comptoir, il n'est plus possible d'envoyer un billet de collection, une pièce en argent ou en or, par courrier, quelque soit la valeur du contenu et la convertibilité éventuelle des billets.

Nous n'avons aucune connaissance sur la position du syndicat SNENNP dont je rappelle que nous n'en faisons pas partie et qu'il est inutile de nous demander « *ce qu'ils foutent au syndicat* ». Nous n'en savons rien.

Nous n'appliquerons pas cette loi qui est un record de rédaction sommaire et d'effet pervers : l'appliquer signifie fermer immédiatement cgb et mettre vingt-cinq personnes au chômage. Les transactions au guichet et sans envoi postal représentent moins de 1% de notre chiffre d'affaires.

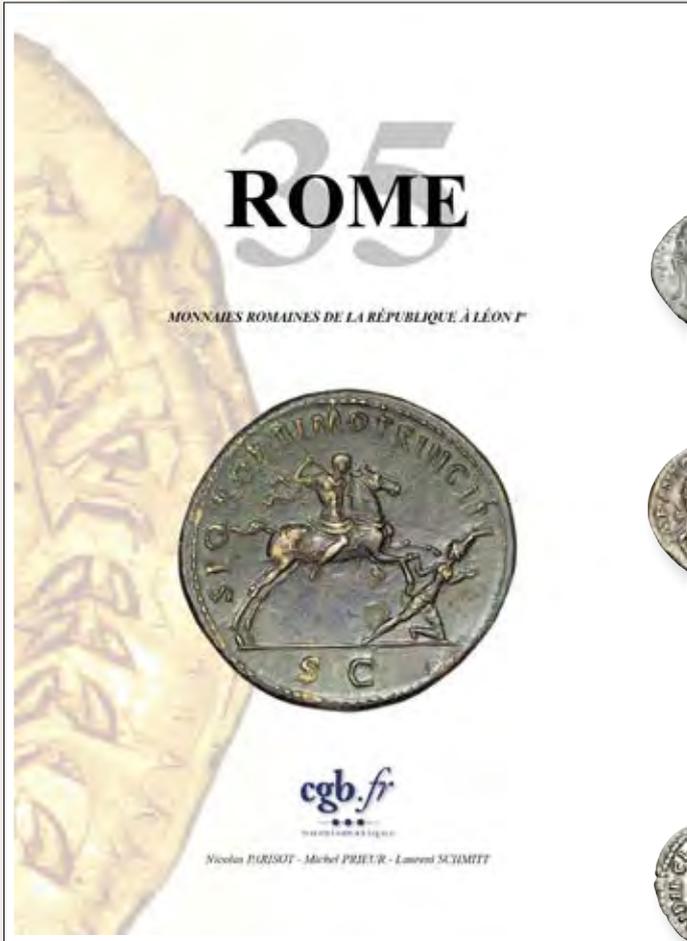
Sans commentaires. Et pour les assurances, cela fait longtemps que nous n'utilisons pas celle de la Poste.

Un autre écho à propos de ce texte : <http://www.contrepoints.org/2013/06/02/126409-linquietant-decret-n2013-417-du-21-mai-2013>

Michel PRIEUR

prend exemple sur les banques qui n'ont plus d'argent et sont donc moins des cibles. C'est la célèbre méthode française, on arrête tout et il ne se passe plus rien de problématique. Et toujours la même logique : faisons rouler les voitures à 5 à l'heure il y aura zéro mort sur la route ! Arrêtons toute activité et il n'y aura pas de fraude ! Mourrons tous et plus personne ne sera malade !

ROME 35...



ROME 35 est disponible en version papier (592 pages). L'avez-vous reçu ? En version FLIP, venez le découvrir sur internet. **ROME 35**, c'est près de 3.000 monnaies romaines (2.990 exactement). La sélection de **ROME 35** est aussi consultable directement sur Internet.

Sur 3.000 monnaies, mille monnaies sont nouvelles (depuis **ROME 34**). Mille monnaies ont des prix modifiés et n'étaient pas passées en vente et mille monnaies proviennent de notre fonds. Sur la boutique **ROME**, chaque jour, vous pouvez découvrir près de 22.000 monnaies et entre 200 à 500 nouvelles monnaies viennent enrichir chaque mois ce portail unique le plus important du net.

Dans **ROME 35**, ne cherchez pas de thème précis : il n'y en a pas. Cependant, vous pourrez y découvrir une très belle sélection de monnaies du Haut Empire entre Antonin le Pieux (138-161) et Commode (180-192). **ROME 35**, c'est un

... UN CATALOGUE POUR LES VACANCES !



ensemble de monnaies entre la République romaine qui débute avec un denier anonyme frappé entre 211 et 208 avant J.-C. et un nummus de Léon I^{er} (457-474). Dans cet ensemble, les prix sont répartis entre 50 et 4.200 euros. Plus de la moitié des pièces (1,499 exactement) ont un prix inférieur à 100 euros ce qui semble confirmer la maxime que : « les monnaies romaines c'est vraiment pas cher. »

ROME n'est qu'une boutique parmi les dix-huit que compte le site cgb.fr avec près de 90.000 références en vente et plus de 400.000 articles disponibles chaque jour.

Le catalogue **ROME** est envoyé à nos fidèles clients et constitue un événement particulier **ROME 35** arrive avec les vacances, moment privilégié et plus calme où vous avez plus de temps pour feuilleter et découvrir. C'est aussi une période de trêve où les catalogues disponibles sont peu nombreux. C'est une raison de plus pour réserver un bon accueil à **ROME 35** qui restera valable jusqu'à la rentrée, au moment de la sortie de **ROME 36** sur lequel nous travaillons déjà et qui vous réserve plusieurs surprises.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et prenez le temps de découvrir **ROME** !

Laurent SCHMITT

NE BRADEZ PAS VOS MONNAIES



Prix de vente sans grade: 25 USD*

Faites-les grader par PCGS, à Paris.

- Professional Coin Grading Service:
- Vous offre sa garantie illimitée d'authenticité.
 - Optimise la valeur marchande de vos monnaies.
 - Est LA référence mondiale absolue en matière de grading.

NOUVEAU: Le bureau PCGS parisien est désormais ouvert aux marchands numismatiques et aux particuliers européens du lundi au vendredi de 10h à 17h (sur rendez-vous). Nous y acceptons les soumissions des Professionnels Agréés PCGS et des membres du Club des Collectionneurs PCGS.

Si vous désirez rejoindre le Club des Collectionneurs PCGS et soumettre directement, retrouvez-nous à www.PCGSEurope.com sur la page "Comment Soumettre," cliquez sur "Adhérer au Club des Collectionneurs." Les feuilles de soumission y sont aussi téléchargeables. Pour plus d'informations, contactez-nous au **01 40 20 09 94** ou par courriel à info@pcgseurope.com.

*Catalogue Krause, monnaie non circulée.
 ** Cabinet Numismatique, Maison Palombo S.A., Genève. Vente aux enchères, Novembre 2011.



Prix de vente après mise sous coque PCGS: 750 CHF**

POUR PRENDRE DATE SUR ZEROHEDGE



Ce petit texte n'est que très indirectement numismatique mais directement or et argent ; il restera obscur pour tous ceux qui ne connaissent pas *Fightclub*, [cliquez pour la page wikipedia](#), mais j'ai envie de prendre date sur ce qu'est vraiment *zerohedge*.

Je lis tous les jours le blog financier zerohedge.com que nous avons recommandé à nos lecteurs dès le BN103 et dont la pertinence, la méchanceté contre les discours officiels, la rapidité - une mauvaise nouvelle ou une analyse cassante est souvent sur *zerohedge* deux heures avant de se retrouver sur les agences - est extrêmement impressionnante. Du *wikileaks* à dose homéopathique.

Pour illustrer ce type d'attitude, le dernier *post* arrivé pendant que j'écris explique que si Obama veut porter la guerre en Syrie avec le vieux bobard des armes de destruction massive et du gaz sarin c'est simplement pour détourner l'attention des multiples scandales qui l'ensevelissent « *Avec le gouvernement Obama, le mot coïncidence n'existe pas* ». Traduction pour le lecteur *trader* ? Il n'y aura pas de vraie guerre en Syrie, c'est simplement de la gesticulation médiatique. Inutile de spéculer à la hausse sur *Raytheon* ou sur *LockeedMartin*.

Tous les *posts*, alors qu'il doit y avoir des centaines de contributeurs, sont affichés sous la signature de « *Tyler Durden* ». Ceux qui connaissent *FightClub* savent qui est *Tyler Durden* et ce qu'est le *Project Mayhem*, le projet Chaos.

Mais aujourd'hui, faire sauter des immeubles, même bien choisis, pour provoquer le Chaos créatif n'a plus aucun sens. Faire sauter des immeubles n'a comme principal effet que de faire grimper le PIB quand on les reconstruit.



En revanche, dans un monde qui repose sur la Mère de toutes les Bulles, la Bulle de la Confiance dans la Croissance Permanente, le fil à couper pour provoquer le Chaos, c'est celui de la Confiance.

Quoi de mieux pour le faire qu'un blog financier archi-suivi, archi-fiable, super-rapide, toujours en avance d'une information ou d'une analyse ? Le jour où le *Tyler Durden* de *zerohedge.com* estimera que le moment est bien choisi pour tirer le tapis sous les pieds de la Bulle, de l'Économie et de la Monnaie Papier, il lancera son *Project Mayhem*.

Il sélectionnera une information - vraie ou fausse, cela n'aura plus d'importance après - destinée à provoquer la défiance de suffisamment d'intervenants pour provoquer la panique totale par effet de dominos. Les gens le croiront et suffisamment de financiers retireront leurs billes du jeu boursier : celui-ci s'arrêtera définitivement dans sa forme actuelle.

Il ne restera plus que l'économie réelle, les gens ayant des activités réelles et ceux qui ont placé leurs économies dans des valeurs réelles.

Vous, par exemple, je vous le souhaite. Pour les autres, cela va être très dur.

Michel PRIEUR

LES E-AUCTIONS NE DÉCOLLENT PAS



ENCORE DES PRIX BIEN TROP BAS !



NUMÉRISATION : INTERVIEW...

Joël Cornu : cgb.fr ayant fait de grands efforts depuis quinze ans pour diffuser de l'information numismatique en ligne, le *Bulletin Numismatique* s'est naturellement intéressé au chantier de numérisation des monnaies grecques du Cabinet des Médailles en publiant par exemple [le mode d'emploi de la recherche en ligne dans le BN](#).

Afin d'insister auprès de nos lecteurs sur l'importance, dans l'absolu et pour leur propre collection, d'un projet aussi important, nous avons choisi d'aller interviewer celle qui en est le Maître d'œuvre, Frédérique Duyrat, bientôt directrice du Cabinet des médailles.

1. Que représente le fonds des monnaies grecques au Cabinet des médailles ? En lui-même et par rapport à l'ensemble des collections du Cabinet des médailles ?

La collection de monnaies grecques est constituée d'environ 120 000 monnaies de la fin du VII^e s. avant notre ère (les toutes premières monnaies archaïques sont en électrum, un alliage d'or et d'argent <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb417735549/PUBLIC>) jusqu'au III^e s. de



notre ère, puisque elle comprend aussi les monnaies frappées par les cités grecques et apparentées sous domination romaine ([http://](http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41744640h/PUBLIC)

catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41744640h/PUBLIC). Traditionnellement, on considère comme grecques les monnaies de peuples

The screenshot shows the BnF website with a search bar at the top right. Below it, there are several featured items and navigation menus. A prominent banner for 'GUY DEBORD UN ART DE LA GUERRE' is visible. Below the banner, there are sections for 'Evénements et culture', 'Collections et services', 'La BnF', 'Pour les professionnels', and 'Accès dédiés'. At the bottom, there are logos for Gallica, CCB, and various social media icons.

...DE FRÉDÉRIQUE DUYRAT



voisins qui ont adopté ce moyen de paiement grec et se sont souvent hellénisés en même temps. De ce fait, l'extension géographique du fonds est considérable, de la Bactriane (Afghanistan actuel, <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41759078z/PUBLIC>) à l'Espagne, de l'Égypte (<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41757385k/PUBLIC>) au littoral nord de la Mer Noire.



Avec les monnaies romaines, c'est le fonds le plus important du Cabinet des médailles.

2. S'agit-il d'acquisitions récentes, anciennes ? De dons ?

La collection de la BnF est particulièrement ancienne puisqu'elle a été commencée par les rois de France, dès le Moyen Âge. Louis XIV et Louis XV lui ont donné un essor significatif, le premier par goût pour la numismatique (<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41757385k/PUBLIC>), le second notamment par l'acquisition de la collection de 33 500 monnaies grecques et romaines de Joseph Pellerin ([\[catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41825333d/PUBLIC\]\(http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb41825333d/PUBLIC\)\). Par la suite, les acquisitions courantes et les dons et legs ont continué d'enrichir le fonds au point d'en faire sans doute la première collection mondiale de monnaies grecques, en qualité et en quantité \(<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb417461967/PUBLIC>\).](http://</p></div>
<div data-bbox=)

3. Pourquoi numériser une telle collection ?

Les monnaies grecques sont la collection la plus consultée du Cabinet des médailles. Elle ne sera plus que très partiellement accessible durant les travaux de rénovation du Quadrilatère Richelieu, à partir de 2015. Il était important de maintenir un accès pour les chercheurs qui la fréquentent habituellement. En outre, elle est composée d'un grand nombre de monnaies de petit module, c'est-à-dire inférieures à 10 mm de diamètre et pesant souvent moins d'un gramme (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8535316k>). Celles-ci sont particulièrement vulnérables dans le cadre d'un déménagement : risque de

perte, de déclassement, etc. Ces photos sont un moyen de sécuriser la collection en donnant une identité propre à chaque objet. Enfin, la première mission de la BnF est de diffuser la connaissance et de donner le plus large accès possible aux collections patrimoniales. La numérisation est un moyen efficace de permettre à tous, savants, collectionneurs ou curieux, où qu'ils se trouvent, d'observer et d'étudier ces objets qui, autrement, font nécessairement l'objet d'une communication limitée. Les contraintes liées au déménagement ont été l'occasion de lancer ce programme de sécurisation et de diffusion, remplissant ainsi toutes nos missions à un moment crucial : un déménagement de ce type se produit une fois par siècle.

4. Qui se charge pratiquement de la numérisation des autres collections du Cabinet des médailles ?

Chaque conservateur est chargé de la préparation des collections qui lui sont confiées. Les monnaies grecques ont bénéficié d'une numérisation accélérée, en 18 mois. À partir d'octobre 2014, les autres fonds numismatiques seront numérisés à un rythme moins soutenu qui permettra la

QUE NUMÉRISER ET POURQUOI ?

création de notices plus complètes. La photographie elle-même est confiée à un prestataire extérieur.

5. Avez-vous découvert à cette occasion des trésors inexploités dans les collections du Cabinet des médailles ?

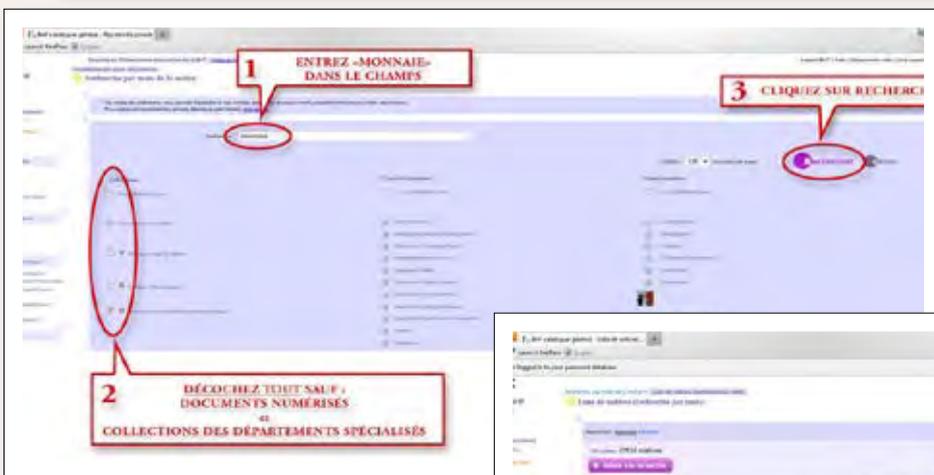
Paradoxalement, ce ne sont pas les raretés qui m'ont le plus frappée. Ce sont les bronzes de petit module. En effet, la numérisation a été l'occasion de sortir du purgatoire quelque dix mille monnaies dites « doubles » ou « de rebut ». Ces catégories existent au moins depuis le XIX^e siècle et datent probablement de plus longtemps encore. Elles viennent de l'habitude de distinguer les monnaies dignes de figurer dans le fonds général, pour leur beauté ou leur rareté, de celles qui pouvaient être échangées – les doubles. Restaient celles qui ne paraissaient pas intéressantes : trop abîmées, non identifiables, sans beauté – les rebuts. Ces catégories ont disparu aujourd'hui, toute monnaie lisible pouvant entrer dans une étude de coins ou une évaluation statistique, mais l'effort de classement à produire n'avait jamais



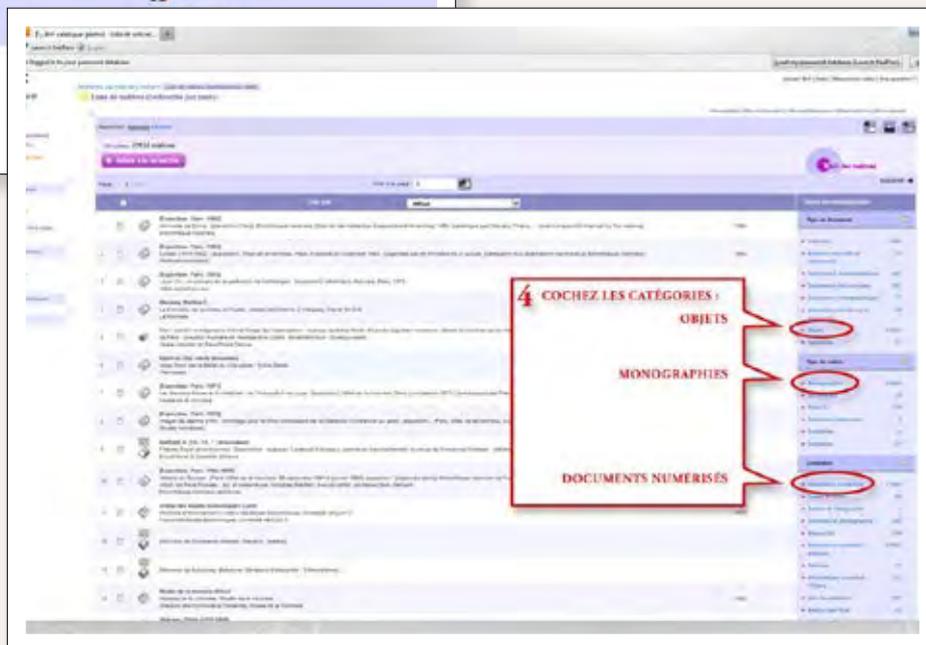
DES TRÉSORS RE-DÉCOUVERTS

6. Profitez-vous de ce vaste chantier pour étudier les monnaies ?

Pas en détail, nous travaillons trop vite. Mais l'intérêt statistique est déjà évident : nous pouvons extraire rapidement des listes par atelier, ou par roi ou empereur, qui sont des outils d'étude très précieux.



été fait. Ce manque est en train d'être réparé et « doubles » et « rebuts » sont des catégories qui auront disparu à la fin de cette année. Il se trouve que, dans ces ensembles, figuraient un grand nombre de petites monnaies de bronze que seuls les archéologues trouvent habituellement sur leur chantier, quand elles ne leur échappent pas à cause de leur petite taille. Ainsi la collection de Paris couple-t-elle le double intérêt d'être un ensemble d'une qualité exceptionnelle, mais qui reflète aussi, dans une moindre mesure, les usages monétaires quotidiens de l'Antiquité, dans ce qu'ils avaient de moins noble et de plus ordinaire.



www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr www.cgb.fr

LES MOYENS POUR NUMÉRISER

7. *Quels sont les moyens déployés pour organiser ce projet de numérisation ?*

La BnF a embauché, pour la durée du programme, un assistant de numérisation, Louis Brousseau, qui possède un doctorat de numismatique grecque. La photographie est assurée par un prestataire extérieur, Azentis, qui a mis deux photographes et

leur équipement à notre disposition. Enfin, une demi-douzaine de personnes assure le traitement informatique et les contrôles nécessaires avant la mise en ligne. J'assure la coordination de l'équipe du Cabinet des Médailles avec les autres services, l'harmonisation des fichiers, le contrôle qualité des images.

8. *Est-ce que les internautes pourront accéder librement et gratuitement aux collections récemment numérisées ?*

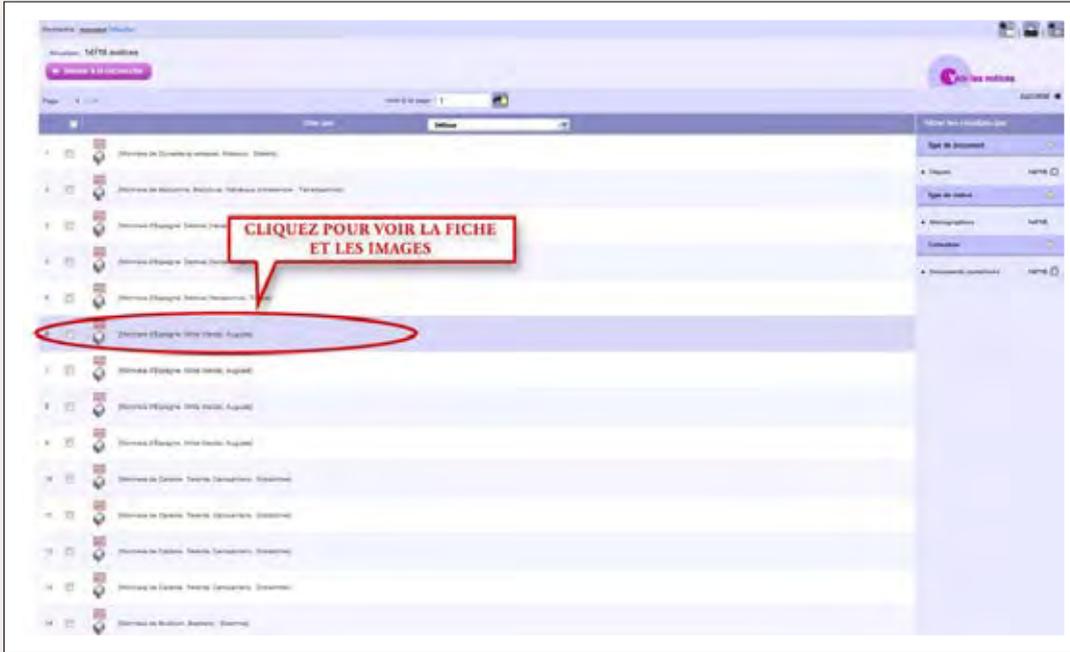
Oui, sur le catalogue général de la BnF (<http://catalogue.bnf.fr/>) et sur Gallica (<http://gallica.bnf.fr/>, dans l'onglet « images »). Le programme ayant été lancé dans des délais très courts, l'interrogation du catalogue est pour l'instant un peu compliquée : il n'y a pas encore de notice propre pour les monnaies qui apparaissent donc dans les notices conçues pour les livres. La notice « monnaie » devrait être mise en service à l'automne 2013.

9. *Quelle sera la durée du chantier ?*

Nous avons commencé à créer les premières notices en février 2012, la prise de vue a débuté en mai 2012 et tout devra être terminé fin juillet 2013.

10. *Est-ce un projet récent ?*

J'ai été recrutée par la BnF en janvier 2010 avec comme projet la numérisation de la collection dont j'aurai la charge.



LES MOYENS POUR DIFFUSER AU PUBLIC



exceptionnelle (entre 1200 et 2500 dpi selon le module). La contrepartie est que nous ne créons que des notices partielles, sans description de la monnaie. Partout, les monnaies grecques sont classées dans l'ordre géographique dit « de Strabon », ce qui permet de les retrouver facilement en indiquant la région, l'atelier, et, éventuellement, l'autorité émettrice (roi, empereur). Ces éléments sont disponibles dans les notices que nous avons créées. Les descriptions viendront plus tard. Ainsi, parti bon dernier dans la course, le Cabinet des médailles de Paris sera, à la fin de l'année 2013, la seule grande collection de monnaies grecques entièrement en ligne.

11. *Combien de temps pour photographier et faire la notice d'une monnaie ?*

Les photographes produisent une image toutes les 45 secondes en moyenne. La création d'une notice varie selon que la monnaie est bien identifiée et déjà pesée, ou non. Si tout est à faire, une identification peut demander une heure de travail !

12. *Est-ce une première en France ? dans le Monde ?*

Toutes les grandes collections numismatiques sont en cours de numérisation, mais

chacune à sa manière (Berlin : <http://www.smb.museum/ikmk/> ; Londres : http://www.britishmuseum.org/research/collection_online/collection_search_results.aspx ; New York : <http://numismatics.org/search/> ; Vienne : <http://bilddatenbank.khm.at/collections>). La BnF est la seule institution à avoir investi dans un programme court et très intense qui permettra de couvrir la totalité du fonds en si peu de temps, avec une qualité d'image



UNANIMITÉ MONDIALE...



13. Quelles sont les premières réactions des autres grandes collections ?

La sympathie et l'enthousiasme. Nous avons d'ailleurs été aidés par l'*American Numismatic Society* au moment de créer les notices, début 2012. Nos collègues américains nous ont gracieusement fourni leurs listes de régions, d'ateliers et d'autorités ainsi que l'arborescence sur laquelle sont construites leurs fiches. Nous avons retravaillé ces informations pour créer notre fichier. Nous envisageons de poursuivre cette collaboration avec les grandes collections numismatiques dans les années à venir, notamment pour améliorer les recherches fédérées sur les sites de nos institutions respectives.

Propos recueillis par Joël Cornu
Merci Frédérique Duyrat !

TOUS SUR HTTP://WWW.BNF.FR !

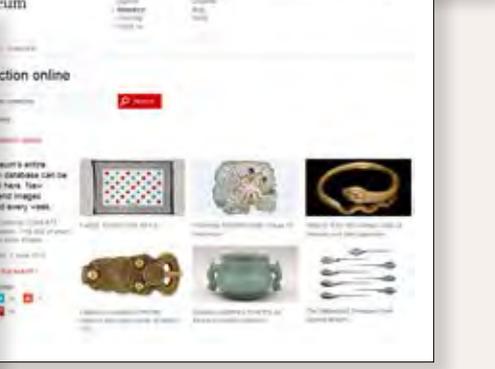
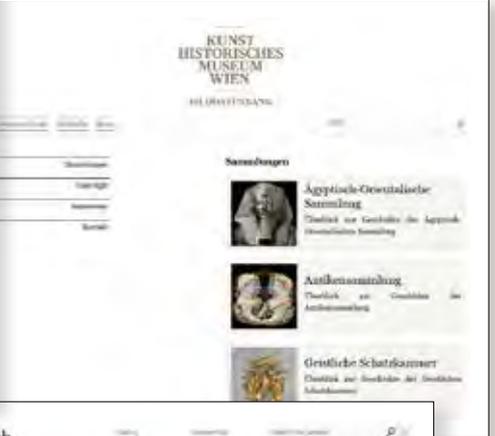
Collectionneurs, que vous cherchiez des informations sur une monnaie qui vous intéresse ou sur une monnaie que vous avez déjà en collection, qu'il s'agisse de vérifier un exemplaire authentique d'une monnaie que vous convoitez mais dont l'aspect vous étonne, qu'il s'agisse de confirmer un monogramme ou une identification, vous disposez maintenant avec la numérisation du fonds grec du Cabinet des médailles d'un outil inégalé.

Nous avons la chance que les travaux prévus dans les bâtiments aient pressé la photographie : toutes les images sont ou seront bientôt en ligne. En cherchant bien, même sans fiches exhaustives, on arrive quand même à trouver ce que l'on cherche assez rapidement.

Utilisez ce site ! Recommandez-le ! Expliquez autour de vous comment rechercher et utiliser le site !

Faites connaître le mode d'emploi si nécessaire, [cliquez pour le télécharger](#) et relire l'article, pages 23 et 24 du BN114.

Michel PRIEUR



NICOLAS-PIERRE TIOLIER

En septembre 1816, Pierre-Joseph Tiolier (1763-1819) démissionna de son poste de graveur général des Monnaies (Fig. 01) et il fut remplacé par son fils, Nicolas-Pierre Tiolier (1784-1853) qui occupa le poste jusqu'à la fin décembre 1842 (Fig. 02). Le rôle des Tiolier est bien connu des numismates, mais l'activité glyptique du fils n'a pas encore été étudiée. Graveur en monnaies et médailles, N.-P. Tiolier fut en effet aussi sculpteur et graveur en pierres dures. Il était, bien sûr,

l'élève de son père, mais aussi du graveur Romain-Vincent Jeuffroy (1749-1826). Son succès fut tel – tant sous l'Empire que sous la Restauration – qu'il fut promu chevalier de la Légion d'Honneur en juillet 1825. Plusieurs portraits de Tiolier sont conservés (Fig. 03) bien qu'il ne soit pas courant pour un graveur d'avoir été aussi souvent représenté : c'est sûrement là le reflet de sa grande fortune personnelle (établie par Jean-Marie Darnis). À ces tableaux nous pouvons ajouter les bustes du couple, réalisés en marbre



(Fig. 03) François-Edouard Picot, *Portrait de Nicolas-Pierre Tiolier*, huile sur toile, datée de 1805, 78 x 65 cm. Monnaie de Paris, inv. M.P.1252 (offert en 1939). Ancienne collection de Tiolier, dont héritèrent sa fille, sa petite-fille, M. de Talleyrand-Périgord puis M^{me} de Villeneuve. La couleur de l'objet dans sa main gauche suggère qu'il ne s'agit pas d'une intaille, et sa grande dimension suggérerait peut-être (plutôt qu'une médaille) de la « pâte à modeler » dont il se serait servie pour étudier la gravure de son œuvre : sa main droite est probablement posée sur le touret avec lequel il grava son œuvre de 1805.



(Fig. 01) Pierre-Joseph Tiolier, épreuve en or de 5 francs, 1807 Paris. Exemplaire vendu par la Banque Leu, vente 80, 8 mai 2011, lot 565



(Fig. 02) Nicolas-Pierre Tiolier, épreuve en or de 100 francs, 1830 Paris. Exemplaire vendu par Stack's, 15 janvier 2007, lot 3577

GRAVEUR DE CAMÉES ET INTAILLES

en 1822 par Charles-René Laitie, mais aussi le charmant portrait assis de 1832 par Jean-Étienne Chaponnière (Fig. 04).

L'Académie de France à Rome avait été établie, par Jean-Baptiste Colbert, en février 1666. Sur la suggestion de Dominique Vivant Denon, Napoléon acquit en mai 1803 la « Villa Medici » pour y installer son siège. L'Académie créa – dès son premier concours en 1805 - une section « gravure en pierres fines ». Cette date est intéressante, car en juillet 1806 le graveur romain Giovanni Battista Dorelli – qui venait de s'installer à Milan – proposa à Eugène de Beauharnais l'établissement d'une école de gravure en camées : peut-être était-il influencé par cet encouragement napoléonien de la glyptique ? Après deux « essais » (une esquisse et un modèle), les candidats retenus pouvaient concourir pour le Grand Prix, selon une procédure bien réglée : une seule journée pour faire leur esquisse (après lecture de



(Fig. 04) Jean-Etienne Chaponnière, *Portrait de Nicolas-Pierre Tiolier*, plâtre patiné de 1832, 34 cm de haut. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, inv. MU 7937, légué par Claude-Aimé Chenavard (1798-1838)

l'énoncé du sujet), puis 90 jours pour l'exécution sur une pierre d'au moins 22 millimètres. À partir du prix de 1823 (non décerné), les prix de gravure en pierres fines et de gravure en médailles fusionnèrent. Mais l'intérêt officiel pour la gravure en pierres fines ne disparut pas pour autant : ainsi, lorsqu'en 1863 des ateliers officiels furent créés à l'École des Beaux-Arts de Paris, ils comprenaient un atelier pour la gravure en médailles et pierres fines. Les deux techniques restaient associées, et tous les professeurs de gravure en pierres fines enseignaient aussi la gravure en médailles (l'inverse n'est pas vrai) : J.-C. Chaplain (1903-1909), Ch.-Fr.-V. Vernon (1909-1912), et H.-A.-J. Patey (1913-1930) : des noms bien connus des numismates.

Pour son premier concours (le 2 mars 1805), le sujet du Prix de Rome fut : *Le Génie de la gravure présentera une pierre gravée à Sa Majesté l'Empereur et Roi. Sa Majesté sera assise, vêtue en style héroïque*

et couronnée de lauriers. Elle donnera une couronne au génie de la gravure. Le génie sera un adolescent de l'âge de Castor ; il sera caractérisé par des ailes. Le touret, instrument caractéristique de la gravure en pierres fines, sera indiqué dans le champ de la pierre. Le 25 juin 1805, ce premier Grand Prix fut décerné à Nicolas-Pierre



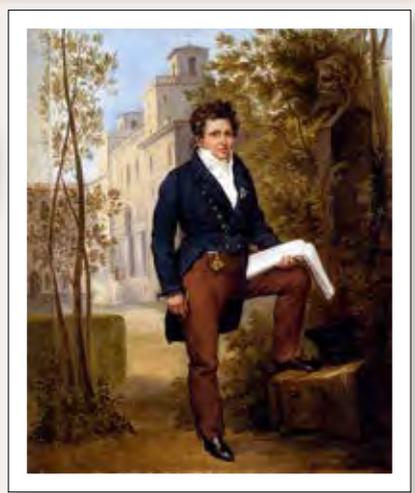
(Fig. 05) N.-P. Tiolier, *Le Génie de la gravure qui présente une pierre gravée à Sa Majesté l'Empereur et Roi*, intaille en cornaline, 24 x 29 mm. Premier Grand Prix de l'Académie de France à Rome, 1805. Ancienne collection de Tiolier, dont héritèrent sa fille, sa petite-fille, M. de Talleyrand-Périgord puis M^{me} de Villeneuve ; vendue à Michel Duchamp vers 1978/79, depuis adjugée aux enchères à Fontainebleau le 3 juillet 2005 par M^e Jean-Pierre Osenat (lot 393).

UN GRAND PRIX DE 29mm

Tiolier, qui était le seul candidat. La pierre était une cornaline orangée, de 24 x 29 x 5,4 mm, plate au droit mais bombée au revers (Fig. 05). L'intaille présente une légende, peut-être sous l'influence de son père graveur de coins monétaires : À Napoléon Empereur et Roi. L'estrade, sur laquelle se trouve le siège impérial, ne devait pas alors présenter l'inscription qu'on y lit aujourd'hui : Prem. Gr. Prix de Grav. en Pierre Fin. Décer. par la class. d. beau. art. de l'institut a N. P. Tiolier 1805. On a pensé que le visage du Génie pouvait être un autoportrait du graveur, mais cela semble incertain.



(Fig. 06) N.-P. Tiolier, Tête laurée de Napoléon / La louve devant la Villa Médicis, Rome 1808, médaille en argent (existe aussi en bronze et en bronze doré), 41 mm. Réf. : Bramsen 808, Julius 2017, Millingen 236. Exemplaire vendu par W.A.G., 54. Auktion, lot 2813 (auparavant W.A.G., 51. Auktion, lot 3021).



(Fig. 07) Louis-Vincent Léon Pallière, Portrait de Nicolas-Pierre Tiolier devant la Villa Médicis, 1818, huile sur toile, 467 x 388 mm, dédiée à Tiolier. Etude Aguttes (Neuilly), 12 décembre 1999, lot 66, adjugé à la Galerie Talabardon & Gautier (Paris), proposée chez Sotheby's (New York, 22 janvier 2004, lot 96), puis acquise après-vente par Jonathan H. Kagan (New York).

Les lauréats du Grand Prix devenaient pensionnaires de la Villa Médicis : Tiolier y résida de 1806 à 1811, et il grava d'ailleurs en 1808 les coins d'une médaille commémorative de l'achat du bâtiment (Fig. 06). Le contenu de sa chambre fut inventorié vers 1807-1808 : « Chambre n° 23 dessous la loge. Un lit avec deux matelas pallasse, couvertures, coussin et oreiller sur des bancs de fer, avec 3 tables de lit. Un grand fauteuil de velours. Six chaises de pail. Un table avec deux tiroirs et leurs serrures. Un armoire avec deux tiroirs et leurs serrures. Un cuvette, un pot à l'eau

et un pot de chambre. Un chandelier. Une selle à chavellet et un chevalet de peintre. Un fond de sculpteur et un caisse pour le modèle. Une planche d'appui à la muraille » (Arch. A.F.R., cart. 14, fol. 11, cité par J. Guillemain). La Villa se retrouve sur les tableaux qu'il commanda en souvenir de son voyage de noce à Rome. C'est dans les jardins du Pincio que Tiolier et son épouse furent représentés en 1818 : lui, par le Premier Prix de Rome en 1812, Louis-Vincent Léon Pallière (Fig. 07) ; elle par le Premier

Prix de Rome en 1813, François-Édouard Picot (Fig. 08).

La copie restait le principal mode d'apprentissage, et le règlement de 1821 imposa la copie d'une gemme ou d'une monnaie

LES PIERRES FINES AUTANT QUE L'ACIER



(Fig. 08) Anonyme (F.-E. Picot ?), Portrait de Madame Tiolier devant la Villa Médicis, copié de celui par François-Édouard Picot, huile sur toile, 46.3 x 35.6 cm. Fitzwilliam Museum – Cambridge, inv. PD.98-1978. Ancienne collection de Tiolier, dont héritèrent sa fille, sa petite-fille, M. de Talleyrand-Périgord puis M^{me} de Villeneuve ; vendus par Hazlitt, Gooden & Fox (comme Horace Vernet). Conservé avec son pendant (Portrait de Nicolas-Pierre Tiolier; h.s.t., 46.4 x 35.7 cm, inv. PD.97-1978). Ces deux tableaux, datés et signés, permettent de corriger la date supposée des copies à Cambridge. L'œuvre originale serait toujours la propriété de la famille.

antique en première année. À défaut d'avoir été retrouvées, l'on connaît le sujet des pierres gravées par Tiolier durant ces années d'études : en 1808 un Antinoüs en intaille sur une cornaline rouge de 11 lignes (25mm) d'après la statue de la galerie Borghèse), un Mercure en pied en intaille sur une cornaline jaune de 10 lignes (22.5mm) d'après un bronze à Florence, et un portrait en camée de 14 lignes (31.5mm) ; en 1809 des portraits en camées des peintres Raphaël et Guillaume Guillon-Lethière (futur directeur de la Villa Médicis), de lui-même, ainsi que de deux femmes et d'un homme anonymes, et un petit faune en intaille.

La Villa Médicis, qui disposait d'un médailler riche en moulages, ne gardait pas d'exemplaires du travail de ses résidents. En revanche, l'article 6 du règlement originel indiquait que « le coin ou la pierre qui aura remporté le grand prix appartiendra au gouvernement » (procès-verbal de la séance du 22 prairial an XI / 11 juin 1803) : comme le rappela Marx en 1897, les « camées ou intailles de chaque artiste 'grand prix' » jusqu'en 1884 devaient être déposés au musée de l'École des Beaux-Arts. L'article 7 du règlement précisait « Dans chacune des trois premières années, les pensionnaires graveurs en médailles ou pierres fines joindront une pierre ou un coin, gravé d'après

l'antique, aux autres études qu'ils sont tenus d'envoyer chaque année, et dans l'espace des deux dernières de leur pensionnat, sur la demande du Gouvernement, les graveurs en médailles feront une médaille avec son revers ; les graveurs en pierres feront une gravure en creux et une en relief. Les coins et les pierres fines seront fournis par le gouvernement ». Il est donc curieux que les multiples pierres gravées par Tiolier ne soient pas conservées dans une collection publique : Tiolier semble avoir gardé son intaille du Génie de la gravure, car elle était toujours en possession de sa famille (sertie à une date plus tardive en pendentif rotatif) lorsqu'elle réapparut qu'à l'occasion d'une exposition en 1978. Les Beaux-arts de Paris conservent néanmoins deux épreuves de l'intaille de 1805 : l'une en cire (Fig. 09), l'autre en plâtre (Fig. 10).

Une notice de 1811 précisait que : « M. Tiolier, graveur sur pierres fines, et dont le cours d'étude, à Rome, est expiré, a modelé des bas-reliefs de demi-nature, représentant un Faune jouant de la flûte, un Ganimède et un Aristide avec le paysan. Il a copié en outre, d'après l'antique, le buste de Marc-Agrippa. Il a gravé sur cornaline, en creux, le même Faune jouant de la flûte mentionné ci-dessus, et le portrait de Raphaël, ainsi qu'un camée de grande dimension, repré-

NICOLAS-PIERRE TIOLIER



(Fig. 09)
N.-P. Tiolier,
Le Génie de la gravure...,
épreuve en cire,
dimensions inconnues.
Ecole nationale supérieure
des Beaux-Arts de Paris,
inv. PRGM 1,
entré par dépôt réglementaire
en 1805.



(Fig. 10)
N.-P. Tiolier,
Le Génie de la gravure...,
épreuve en plâtre,
dimensions inconnues.
Ecole nationale supérieure
des Beaux-Arts de Paris,
inv. PRGM 1,
entré par dépôt réglementaire
en 1805.



(Fig. 11)
N.-P. Tiolier, *Portrait de femme*
(probablement M^{me} Tiolier), camée, 45 x 25 mm. Etude de Vregille
et Cortot, Dijon, 23 mars 2013, lot 28.

UN GRAVEUR ET SCULPTEUR PROLIFIQUE

sentant une tête d'Achille, et divers autres portraits, soit en camées, soit en creux». La liste de ses créations exposées aux Salons est bien sommaire : « camées et intailles » en 1812, « impressions de pierres gravées » en 1814, « pierres gravées » en 1822, « pierres gravées » en 1824, et « pierres gravées » en 1827. Cet emploi de pluriels sans précisions suggère un assez grand nombre de créations : Tiolier fut prolifique, et il est triste que son œuvre glyptique ne soit pas mieux connue.



(Fig. 13)
N.-P. Tiolier, *La Force asservie par l'Amour*,
1824, marbre blanc, 118 x 137 x 62 cm.
Exposé au Salon de 1824,
acheté par l'État pour le parc du Château de Compiègne, inv. CC13.
Photo © RMN-Grand Palais (domaine de Compiègne) / Franck Raux, 08-543903.



(Fig. 12)
Détail du *Portrait de Madame Tiolier*
devant la Villa Médicis.

NICOLAS-PIERRE TIOLIER



(Fig. 14)

N.-P. Tiolier, *Vierge à l'enfant*, 1831, marbre blanc, 147 x 62 x 72 cm. Exposé au Salon de 1831, acheté par le colonel Béville, revendu en 1852 pour le maître-autel de l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles à Saint-Leu-la-Forêt. Photo du site internet <http://fr.topic-topos.com>

Il est donc important de signaler l'apparition d'un camée serti en broche de 45 x 25 mm (Fig. 11). La monture, assurément postérieure, semble un réemploi – elle est légèrement trop grande pour le camée. L'usure en relief, visible sur la photographie, pourrait laisser penser que le camée serait en coquillage, mais c'est improbable. Il figure une assez jeune femme, drapée, les cheveux en chignon, de profil à gauche. Le sujet ne présente pas de signe distinctif et une identification avec un membre de la famille impériale reste difficile : Maria Walewska peut-être, ou bien Hortense de Beauharnais ? Il est possible aussi, voire probable, que ce camée soit non seulement un portrait personnel, mais même le *Portrait de Madame Tiolier, née Adélaïde-Sophie Cléret*, comme le suggère la comparaison avec son portrait peint (Fig. 12). Le couple s'étant marié en 1817, une telle hypothèse contredirait celle de Michel Duchamp qui suggéra que Tiolier avait abandonné la glyptique à son retour de Rome – en 1811.

Vu l'importance de l'œuvre de Tiolier, il serait intéressant aussi d'étudier ses sculptures. Les deux groupes les plus connus sont *La Force asservie par l'Amour* de 1824 (Fig. 13) et *la Vierge à l'enfant* de 1831 (Fig. 14). En 1807 à Rome, il avait sculpté

trois bas-reliefs en plâtre ; *Mercur* d'après la galerie de Florence, *Aristide*, et *un Jeune pâtre jouant de la flûte*. Nous illustrons ici également son *Buste posthume de Pierre-Simon-Benjamin Duvivier* (Fig. 15) : exposé au Salon de 1824 (sous le n° 1925), année où il reçut un prix, ce buste de Benjamin Duvivier (1730-1819) avait forcément une fonction d'hommage personnel : le graveur général des Monnaies avait été le professeur de son père. Il faut ajouter que la même année, Tiolier exposa aussi le buste de Jacques-Denis Antoine (architecte du bâtiment de la Monnaie de Paris).

Hadrien RAMBACH

Je remercie l'American Numismatic Society (Elizabeth Hahn), cgb.fr (Émilie Bouvier - Stéphane Desrousseaux - Michel Prieur), la Monnaie de Paris (Sylvie Juvéval - Alexia Krief), la galerie Gautier & Talabardon (Bertrand Talabardon), Jonathan Kagan, Richard Margolis et Gabriella Tassinari de leurs encouragements. Cet article n'aurait pas pu être écrit sans les articles, et l'aide amicale, de Jean-Marie Darnis et de Jean Guillemain.

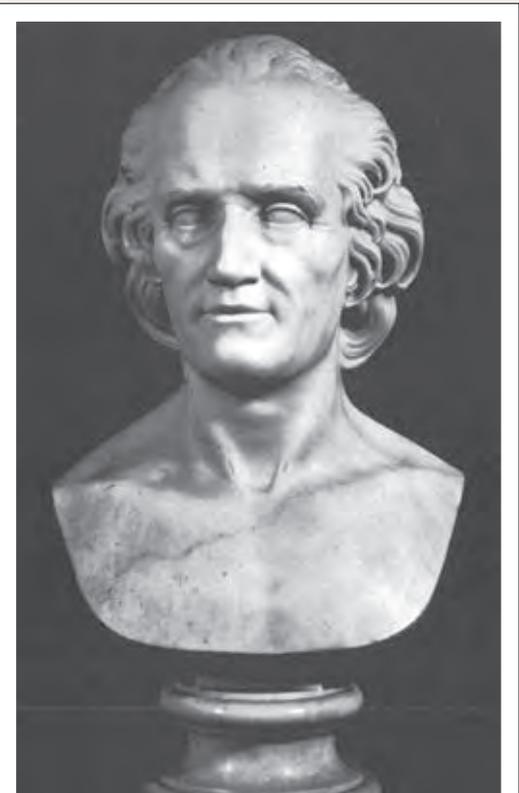
Sujet du concours du Grand Prix de gravure en pierres fines de 1805 : *Le Génie de la gravure présente un cachet à l'Empereur qui lui donne une couronne* (pre-

SA BIBLIOGRAPHIE

mier prix pour Nicolas-Pierre Tiolier, pas de second prix). Sujet de 1810 : *Ulysse déguisé en mendiant est reconnu par son chien* (premier prix pour Pierre-Amédée Durand, second prix pour Joseph-François Domard). Sujet de 1813 : *Thésée relève la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes* (pas de premier prix, second prix pour Joseph-Silvestre Brun, première mention pour Antoine Desboeufs, seconde mention pour Capucci). Sujet de 1814 : *Guerrier saisissant ses armes sur l'autel de la patrie* (premier prix pour A. Desboeufs, second prix pour J.-F. Walcher). Sujet de 1817 : *Androclès reconnu par le lion* (premier prix pour J.-S. Brun, pas de second prix).

Bibliographie : Aubin-Louis Millin, *Magasin encyclopédique*, vol. V (1805), p. 194 ; *Esprit des journaux*, tome XI, Bruxelles, Novembre 1811, p. 159 ; Charles Gabet, *Dictionnaire des Artistes de l'École Française au XIX^e siècle*, Paris 1831, pp. 660-661 ; Ernest Babelon, *La Gravure en Pierres Fines. Camées et Intailles*, Paris 1894, p. 311 ; Roger Marx, *Les médailleurs français depuis 1789 : notice historique suivie de documents sur la glyptique au dix-neuvième siècle*, Paris 1897, pp. 37-38 ; Ernest Babelon, *Histoire de la gravure sur gemmes en France*, Paris 1902, p. 223 ; Leonard Forrer, *Biographical dictionary of medalists*, London 1916, vol. VI, pp. 99-102 ; Marcel Bonnaire (éd.), *Procès-verbaux de l'Académie des beaux-arts, vol. II : an IX – an XIV*, Paris 1940, pp. 163-165, 312, 320-321, 339 ; Galerie Heim, *Forgotten French Art from the First to the Second Empire*, Londres, automne 1978, catalogue d'exposition, no. 28 ; Jean-Marie Darnis, « Nicolas-Pierre Tiolier : graveur général des Monnaies de France », in *Bulletin du Club français de la Médaille*, no. 59/60 (1978), pp. 136-149 ; Hazlitt, Gooden & Fox, *From Revolution to Second Republic*, London 1978, nos 17-18 ; Robert Cassanas, « Aperçu historique sur l'enseignement de la sculpture, de la gravure en médailles et de la gravure sur pierres fines

à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts », in *Beaux-arts 83 : sculpture*, Paris 1983, pp. 11-34 ; Michel Duchamp, « La Glyptique sous l'Empire : le premier Grand Prix de Rome », in *Bulletin de la Société française de numismatique*, no. 40.9 (novembre 1985), pp. 709-711 ; Luba Rhodes, « La Statuette de *Femme assise* de John-Étienne Chaponnière est-elle un portrait de Madame Tiolier ? », in *Genava*, vol. XXXIX (1991), pp. 109-116 ; Galerie Tallabardon & Gautier, *Le XIX^e siècle*, Paris, novembre-décembre 2000, catalogue d'exposition, no. 6 ; Jean Guillemain, « La section de gravure en médailles à la Villa Médicis (1805-1970) », in Claire Chevolet (éd.), *L'Académie de France à Rome au XIX^e et XX^e siècles, Entre tradition, modernité et création*, Rome-Paris 2002, pp. 15-46 ; Olivier Bonfait, *Maestà di Roma. D'Ingres à Degas, les artistes français à Rome*, Rome 2003, p. 53 ; Jean-Marie Darnis, *Napoléon, profil de médaille... Profil de communicant*, Paris 2004, p. 48 ; Gabriella Tassinari, « Il progetto dell'incisore di gemme Giovanni Battista Dorelli per l'istituzione di una Scuola di incisione di cammei (1806) », in *Arte lombarda*, vol. 151.3 (2007), pp. 91-100 ; Gabriella Tassinari, « Romain-Vincent Jeuffroy », in *Allgemeines Künstler-Lexikon, Die Bildenden Künstler aller Zeiten und Völker*, à paraître.



(Fig. 15)

N.-P. Tiolier, *Buste posthume du graveur Benjamin Duvivier*, 1824, marbre blanc, 56 cm. Anciennement avec la Galerie Heim (Londres), désormais collection de Jonathan H. Kagan (New York).

UN ACCENT TRÈS INTRIGUANT

De longue date, sur les Dupré « cuivre » frappées entre l’an 5 et l’an 9 (CINQ CENTIMES grand module et UN DECIME), l’avers n’a pas été étudié autant que le revers. Récemment, pour les CINQ CENTIMES, on a découvert à l’an 7 et l’an 8, un accent ajouté sur le ‘E’ de REPUBLIQUE. La question s’est tout de suite posée de savoir par qui et où une telle modification avait pu être faite. Par ailleurs, pour quelle raison ne trouve-t-on ces « avers accentués » que pour les CINQ CENTIMES ? Il n’y a en effet pas de raison, au regard de ce qui figure sur celui des UN DECIME et de la période de frappe, que l’on ne trouve pas une telle modification aussi pour ce type. Par ailleurs, cette singularité ne s’exprime qu’à partir de l’an 7.

Dès l’arrivée d’A. Dupré au poste de graveur général, il obtient de l’administration, que les coins pour le monnayage soient intégralement et exclusivement préparés par ses soins dans son atelier à Paris. Il s’agit pour lui d’un gage de régularité et de « perfection », autant qu’une maîtrise de ce qui est fait. Depuis des siècles en effet, les ateliers monétaires avaient leurs propres graveurs particuliers et pouvaient à loisir retravailler les coins qu’ils employaient, voire, en fabriquer au besoin. Tel n’est plus

le cas dès la prise de fonction de Dupré. Chaque atelier est sommé de n’utiliser que les coins envoyés depuis Paris et de ne pas intervenir dessus. Toute modification (on connaît pour ces monnaies un nombre important de regravures) doit être issue de l’atelier de gravure d’A. Dupré.

La légende des coins d’avers pour le monnayage de cuivre est « REPUBLIQUE FRANÇAISE ». Si la cédille est placée après la gravure du ‘C’, à aucun moment il ne semble prévu de placer un accent sur le premier ‘E’ de REPUBLIQUE. Que ce soit les monnaies au millésime de l’an 4, 5 ou 6, tout se passe de la même manière. Les choses changent en l’an 7. À l’atelier de Lille et à l’atelier de Strasbourg, sont mises en délivrance des monnaies dont le ‘E’ est accentué. On connaît ainsi pour ces deux ateliers, des CINQ CENTIMES An 7W, 7/5W, 7/5 W/A, 7 BB, 7 BB/A. En l’an 7, il y a donc quelqu’un qui a pris soin - volontairement ou non - de modifier ces coins (qui sont préparés indépendamment de ceux de revers). L’année suivante, toujours à Lille, sont sorties de l’atelier des 8W, 8/5W et 8/7 W. Doit-on voir dans cette particularité géographique un indice qui permette de dire que la modification a été faite au sein même de l’atelier ? Si tel est le cas, un ouvrier a

pris de gros risques en modifiant les coins venant de l’atelier de gravure. Dans le cas contraire, un ouvrier de l’atelier de gravure a, de sa propre initiative, modifié des coins d’avers...bizarrement destinés à deux ateliers et seulement ces deux-là. Difficile de croire que les coins ont été choisis ou modifiés au dernier moment avant la fermeture de la caisse, direction Lille ou Strasbourg. En effet, pour que ces modifications soient faites correctement il faut qu’elles aient été réalisées sur les coins avant la trempe de l’acier ou sur un coin détrempe.

Autant que faire se peut, les coins qui sortent de l’atelier de gravure le sont par paire. Il arrive toutefois que les envois se fassent plus spécifiquement pour les coins d’avers ou de revers. Toutefois, leur usure dépend de pas mal de facteurs plus ou moins maîtrisés, que ce soit à l’atelier de gravure ou à l’atelier monétaire, comme la qualité de l’acier et de la trempe, le travail sur le coin (coin neuf ou regravé), le soin apporté au montage dans le balancier ou le mouton, la fréquence de frappe, la durée d’emploi. Les coins étaient employés jusqu’à la limite du possible. La casse et l’écrasement des reliefs sont les deux raisons de la mise au rebut et du changement d’outil. Les coins d’avers et de revers n’avaient pas de raison de s’user

UN ACCENT TRÈS INTRIGUANT

à la même vitesse. En l’an 7, le total de coins neufs fournis à l’atelier de Lille n’a permis la production que d’environ la moitié des 3 227 714 pièces mises en délivrance cette année-là et les douze paires de coins fabriquées en toute fin d’année n’ont pas servi à ce millésime, la frappe ayant été arrêtée avant. On retrouve ainsi probablement en tout début de l’an 8, ces coins en 8/7 W. Pour l’atelier de Strasbourg en l’an 7, la proportion de coins modifiés est sensiblement la même qu’à Lille ; entre 50 et 55% des pièces mises en délivrance frappées avec des coins neufs.



Identifier un accent reste toutefois difficile et s’assurer de sa présence ne peut être fait de manière certaine que dans le cas de monnaies dont l’usure n’est pas préjudiciable à la lecture. Des pièces usées meurtries par le temps et la circulation, des coins en fin de vie, cassés, corrodés et un excès de métal apparaît. Cet accent, pour autant que l’on puisse le constater, possède toujours la même forme caractéristique, ce qui laisse à

Un nombre important de coins de revers a donc été modifié pour ces deux ateliers en l’an 7 et 8... mais qu’en est-il des coins d’avers : modifiés à Paris ou à Lille et Strasbourg ?

Doit-on en déduire que la modification était faite à Paris ?... que le fait de n’en trouver que pour trois ateliers est fortuit ? Impossible à dire avec les éléments dont on dispose. Toutefois, on peut penser que vu la séquence de préparation des coins, il est probable que l’ajout était fait à l’atelier de gravure avant la trempe définitive des coins. Il reste toutefois très intrigant que l’on ne trouve cette singularité que dans des cas très précis, sans aucune répartition aléatoire sur les ateliers ayant frappé des monnaies de cuivre en l’an 7 et 8 (Paris, Metz, Strasbourg, Lyon, Genève, Limoges, Bordeaux et Lille). Un pointage exhaustif reste à faire et vérifier à la fois les millésimes et les ateliers concernés par cette modification.

penser que le poinçon était prêt et très probablement celui utilisé pour les UF depuis plusieurs années avec une insculpation moins profonde.



Xavier BOURBON



LE CONSEIL NATIONAL...

Communiqué de Presse :
Le Conseil National de la Détection Métallique (CNDM) a été créé en avril 2013.

Il regroupe à ce jour près de cinquante entités liées à la détection : des associations, des vendeurs, des constructeurs et des forums.

Tous ces représentants se rejoignent sur une même idée : pour lutter efficacement contre le pillage du patrimoine, il ne sert à rien d'interdire ce loisir, comme certains le prônent, mais il faut, au contraire, l'encadrer de façon à préserver sa liberté, tout en protégeant les vestiges et en valorisant les découvertes fortuites.

Le but du CNDM est de se rapprocher des élus, des politiques, et des responsables de l'archéologie en France pour leur faire entendre ses arguments, afin que ceux-ci soient, enfin, pris en considération lors des prises de décisions à venir.

Le CNDM vient d'éditer une plaquette informative, qui présente une autre vision de la détection de loisir, plus réaliste que celle qui consiste à l'assimiler, sans discernement, au pillage.

CLIQUEZ POUR TÉLÉCHARGER

La recherche de biens perdus

Il avait perdu sa médaille de baptême sur une plage. Un bijou qui lui était cher. Des quatre coins de la Bretagne, ils se sont mobilisés et avec une bonne dose de passion, de patience et de générosité, ils la lui ont retrouvée.

Extrait article Le Penthièvre 2012

« Je le remercie évidemment, mais aussi tous ceux qui ont participé à cette aventure... J'ai découvert un microcosme de passionnés toujours prêts à rendre service ».

Alexandre, propriétaire de la médaille.

Apport volontaire à l'histoire des régions

Bien que n'ayant généralement pas de connaissances spéciales en archéologie, les détecteuristes sont le plus souvent passionnés par l'histoire de leur région. Leurs découvertes, bien encadrées, pourraient présenter un apport non négligeable au repérage de zones archéologiques inédites et isolées. D'autant qu'elles représentent un maillage important du pays. Mais aujourd'hui, on préfère par manque de confiance, se passer de ces nombreux informateurs potentiels, passionnés et bénévoles.

Amulette phalique gallo-romaine, 1er/2ème siècle après J.-C.

« J'ai déclaré cette amulette au service de recherches archéologiques de ma région, en 2009, avec 4 autres objets. Malheureusement, il m'a été demandé de ne plus faire de déclaration, chose que je déplore... »

Max Derouen, détecteuriste et historien local.

Les actions d'utilité publique

120 litres de déchets récupérés, afin de rendre service à l'environnement. Les journées nature permettent de remettre en état chemins et forêts. L'association ActionDétect1 a mis en place ce programme qui permet de rendre praticables les sentiers à l'aide d'outils forestiers et de détecteurs de métaux pour dépolluer les sols des divers objets métalliques déposés par des personnes irrespectueuses. Après avoir obtenu l'autorisation du propriétaire des lieux, six spécialistes de la «poble à friser» y sont rendus début décembre afin de rendre à ce loisir son aspect d'an. Ils ont récupéré six sacs de 20 litres de divers déchets métalliques sortis du sol et espèrent aussi par cette action prouver que les utilisateurs de détecteurs de métaux ne sont pas tous des pilliers.

Extrait article l'union 19 Décembre 2011.

Le patrimoine archéologique n'étant pas le seul à nous préoccuper, cette plaquette a été imprimée sur du papier recyclé, afin de protéger notre patrimoine environnemental.

Qu'est-ce que la détection de loisir?

Pour les adeptes de ce loisir, les mots ne sont pas toujours les mêmes pour décrire cette passion.

Se promener avec sa « poêle à friser » transforme une simple balade en un loisir ludique. En arpenter les terres (avec l'autorisation du propriétaire), nous entrons dans un monde où les soucis n'existent plus; nous sommes comme déconnectés; le stress et la morosité se font oublier. Notre attention est occupée par les signaux sonores ou visuels que le détecteur nous envoie nous informant de la présence de métal sous le disque ! Est-ce une pièce de monnaie pesée par un promeneur, un bijou, un coffre plein de bijoux ou le magot caché par Robin des bois?

Tant que la « frise » n'est pas déterrée, l'esprit laisse place à l'imagination mais bien souvent le « butin » n'est que capsule de boîte de stou, clou, clé, ou papier aluminium. Parfois ce peut être un bouton d'uniforme ou une monnaie ancienne rongée par le temps... Et c'est sans compter tous les déchets qui seront rapportés et jetés après avoir été triés.

La détection: Phénomène de société?

Partie de simples bricolages de passionnés d'électronique, la détection de loisir est devenue en quelques années, un véritable phénomène de société !

La détection, c'est aujourd'hui, en France :

- un constructeur réputé à l'international,
- une vingtaine de revendeurs spécialisés,
- deux fédérations,
- une trentaine d'associations,
- autant de forums,
- environ 50 000 pratiquants.

Il ne faut pas faire l'amalgame entre le pillage, qui est le fait de délinquants, et la détection de loisir, pratiquée par des milliers de passionnés, ce serait comme confondre le chauffard et l'automobiliste.

Cette plaquette a été réalisée par le Conseil National de la Détection Métallique (CNDM) en concertation avec les 48 entités liées à la détection de loisir, qui la composent.

Le CNDM, c'est 12 professionnels, constructeur, revendeurs, éditeurs et techniciens de recherches, 20 associations ou fédérations et 16 forums de détection.

contactcndm@free.fr

Conception KF - Editions ASDY 06390 Cortes
Imprimerie des Capituloux 31130 Fleurance - Avril 2013

Utilisation des détecteurs de métaux par les particuliers :

Pourquoi faut-il l'encourager ?

CLIQUEZ POUR TÉLÉCHARGER

... DE LA DÉTECTION MÉTALLIQUE

Son titre est « *L'utilisation des détecteurs de métaux, pourquoi faut-il l'encourager ?* ».

Encourager la détection responsable pour décourager la détection sauvage.

Encourager les déclarations d'objets et récupérer les informations, pour décourager les ventes illicites qui nous en privent.

Encourager le dialogue détecteuristes/archéologues, pour décourager les actions désordonnées.

En bref, encourager ce qui est légal et bénéfique, pour mieux combattre l'illégal et le néfaste.

Le pillage est malheureusement une réalité, que tous les détecteuristes responsables réprouvent, et que l'on ne pourra combattre qu'en ouvrant le dialogue et en faisant la part des choses.

Le Conseil est là pour demander au Ministère, aux DRAC et aux SRA, à l'INRAP, aux archéologues et chercheurs, d'ouvrir enfin ce dialogue indispensable pour l'intérêt général.

Pour rejoindre le Conseil : contactcndm@free.fr

La plaquette : http://detectplus.free.fr/Plaquette_CNDM.pdf

CLIQUEZ POUR TÉLÉCHARGER

Que dit la loi française?

On lit régulièrement que l'utilisation d'un détecteur de métaux sans autorisation administrative est illégale; c'est ce qui est reproché le plus couramment au détecteuriste.

Article L542-1 du Code du Patrimoine (représentant la loi 89-900)
« Il n'est pas permis d'utiliser du matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. »

Le législateur a volontairement précisé « à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie » voulant ainsi préserver un espace de liberté à la détection de loisir.

« Seule la détection archéologique est soumise à autorisation administrative. Le projet de loi préserve ainsi la liberté de la détection de loisir. S'il advenait que des juges soient saisis pour appliquer les sanctions prévues par ce projet de loi, je souhaite qu'ils se souviennent que ce dernier n'aura été voté qu'en fonction de cet élément important qui est contenu dans le rapport ».

M. Emmanuel Hamel - J.O. Vendredi 20 octobre 1989

Et dans les autres pays?

En Angleterre

Les détecteuristes sont acceptés et peuvent travailler avec les archéologues. De nombreux artefacts sont saisis chaque année, comme en 2009, le fabuleux trésor de Staffordshire. En quelques années, le Treasure Act a largement montré son efficacité.

« A l'utilisateur de détecteurs de métaux consciencieux, qui fait des trouvailles dans des sols perturbés, qui enregistre les lieux des trouvailles, et rapporte régulièrement les informations aux autorités archéologiques locales. Cet utilisateur de détecteurs de métaux consciencieux est un archéologue sauveur de notre patrimoine ».

Déclaration du Dr Neil Faulkner, éminent archéologue Anglois, directeur d'un organisme de recherche en histoire et en archéologie à Norfolk, sur son livre : « Hidden Treasure, Digging up Britain's Past » publié en 2003 par BBC Books.

En juillet 2011, un archéologue amateur découvrit un endroit inédit ayant servi à battre de la fausse monnaie aux alentours du 4^{ème}

siclé. Cette découverte, qui lui a valu une récompense nationale, se trouve aujourd'hui, au musée de Bucks (GB).

« Aujourd'hui, nous assistons à un bel exemple de partenariat entre quatre groupes très différents : un détecteuriste, un musée local, le « Portable Antiquity Scheme » et le « Searcher » (revue anglaise de détection) ».

Mr Phillips, membre du Bucks County Council.

Au Danemark

Les règles sont assez simples : interdiction de détecter sur les sites archéologiques; sur les terrains publics, la délivrance d'autorisation ou non est décidée par les communes; dans les espaces privés, la détection est libre. Seule l'autorisation du propriétaire est nécessaire et cela fonctionne plutôt bien.

« Quand la détection apparaît dans les années 70, les archéologues s'inquièrent des dommages que les amateurs pouvaient faire. Quelques personnes voulaient interdire la détection, mais une approche plus pragmatique émergea doucement. Des mesures furent prises pour établir le contact avec les détecteuristes dans le but de récupérer les découvertes et pour leur expliquer les principes archéologiques [...] Cette approche a prouvé son succès. Environ 80% des découvertes de monnaies déclarées « Danefind » (trésors), proviennent de détecteuristes. Le reste provient de fouilles archéologiques officielles... »

J.O. Moesgaard, Collection Royale de monnaies et médailles; Musée National du Danemark, Copenhague.

Aux Etats Unis

2013. Le Département d'Archéologie de Montpellier (USA) a achevé le premier programme d'archéologie ouvert aux particuliers pratiquant la détection de métaux. Ce programme a permis au personnel de la Fondation Montpellier, formé à la conduite d'enquêtes archéologiques, de travailler avec des détecteuristes. Le but était de localiser des sites historiques afin qu'ils puissent être préservés. Cette opération aura permis de confirmer que des études contrôlées avec les utilisateurs de détecteurs de métaux, sont l'un des moyens les plus efficaces pour localiser des sites et pour ne pas faire d'impasse sur les sites fouillés plus traditionnellement, avec des pelles.

Extrait article Society for Historical Archaeology

« Le public (y compris le législateur) a été captivé par les objets trouvés que nous les archéologues et les prospecteurs de métaux) comptons exposer. Cette collaboration répond au « comment » et « pourquoi » de cette action, et grâce à elle, notre mission commune de préservation des sites va commencer à être prise plus au sérieux par les législateurs et le grand public ».

Quelles utilités?

La dépollution

« La dépollution pour laquelle nous coupons à notre humble niveau nous aura permis de faire une récolte bien triste mais néanmoins réaliste de 65 kilos de « mendiouilles » de toutes sortes, à raison de 2 ou 3 kilos par sortie... Soyons fiers de ce résultat... »

Extrait article association ARBF 2012

« Au vu du nombre d'association adhérents de cette pratique, ce sont des tonnes de déchets et recyclés chaque année ».

Serge Beninati.

Recherches dans un cadre judiciaire

Affaire Marine Boissierac : la zone du crime ratissée. Cinq ans après le meurtre de la jeune étudiante, 73 bénévoles munis de détecteurs de métaux et une vingtaine de gendarmes ont recherché ce week-end à Chazy d'Azergues, les téléphones de la victime et l'arme du crime. Cinq téléphones portables, une base de téléphone fixe et deux couteaux. C'est le « butin » récolté ce week-end, à l'issue de deux journées intenses de recherches autour de la scène du crime. Près de cinq ans après le meurtre de Marine Boissierac à Chazy d'Azergues, les enquêteurs n'ont pas baissé les bras [...] Dimanche soir, alors qu'ils replient leur matériel, les prospecteurs ont parlé à Eric Boissierac. Il lui ont dit : « Vous pouvez compter sur nous, on reviendra ».

Extrait article Le Progrès 2010

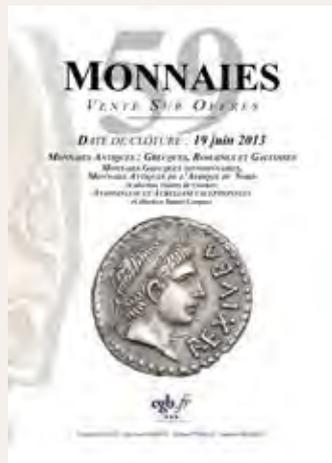
« Ça fait quatre ans que je demande qu'on ratisse la zone avec des détecteurs [...] On n'a jamais vu en France une telle collaboration sur une enquête criminelle entre des gendarmes et des bénévoles. Je remercie toutes ces personnes qui ont été extraordinaires. Ces gens-là ont des cœurs énormes ».

Eric Boissierac

« L'article L. 542-1 du code du Patrimoine vise à protéger le patrimoine archéologique français. L'observation de cet article est punie de la peine d'amende applicable aux conventions de 5ème classe, avec la confiscation éventuelle du matériel ».

CLIQUEZ POUR TÉLÉCHARGER

MONNAIES 59 : RÉSULTATS CONTRASTÉS !



Au premier regard, les résultats de **MONNAIES 59**, publiés le vendredi 21 juin 2013 à 14h30, sont semblables à ceux de **MONNAIES 55** ou de **MONNAIES 53**.

Globalement, nous avons reçu 235 bordereaux avec un total des offres à 621.578 €, un total des offres les plus hautes 335.865 € et un total des prix réalisés 244.394 €. 378 numéros soit 52 % des lots ont trouvé preneur en première phase et 351 numéros restent disponibles au prix de départ.

Si globalement 52 % des lots en trouvé preneur en première phase, de grandes disparités doivent être signalées : plus de 66 % des monnaies grecques ont été vendues, 61 % des monnaies gauloises ainsi que 55 % des monnaies romaines de la sélection générale mais seulement 25 % des antoniniani et aureliani. En réalité, les résultats de **MONNAIES 59** sont excellents avec près de 63 % des pièces vendues en première phase, conforme à **MONNAIES 57**. Le seul point noir concerne donc la sélection spécialisée des monnaies de la fin du III^e siècle après J.-C. Entre 260 et 294.

À l'opposé, nous avons toujours des résultats excellents. Pour les monnaies grecques, le tétradrachme d'Athènes (n° 17) part à 2.235 € sur un maximum à 3.200 € avec trois offres. Le tétradrachme imitation de Philippe II (n° 44^e) se vend 990 € sur un maximum à 1.800 € avec quatre offres et une estimation de 450/750 €. Pour les monnaies divisionnaires, l'obole des satrapes de Lycie, n° 115 est vendue 337 € sur un maximum à 475 € avec trois offres sur une estimation de 195/300 €. La drachme bilingue d'Appolodote Ier sur flan carré est attribuée à 482 € sur un maximum à 605 € et huit offres sur une estimation à 280/450 €. La drachme archaïque de Cyrène, n° 137, se vend 1.723 € sur un maximum à 4.500 €



avec une estimation de 850/1.500 €. Le numéro suivant, la drachme au lapin (n° 138) est partie à 2.523 € sur une offre maximum à 9.000 € sur une estimation de 950/1.500 € et la drachme au silphium et à la tête de Zeus Ammon, est attribué à 1.600 € sur un maximum à 1.610 € et trois offres et une estimation de 850/1.300 €. Le didrachme en argent (n° 149) se vend 2.500 € sur une offre maximum à 2.500 € et trois offres avec une estimation à 1.200/2.200 €. Pour la partie punique, le shekel de la révolte des mercenaires (n° 173) est attribué à 2.560 € sur un maximum à 3.500 € avec quatre offres. Le demi-shekel à l'éléphant attribué à Agrigente (n° 203) part à 2.300 € sur un maximum à 2.307 €. Le tétradrachme de Céphaloédium, n° 207 se vend 4.820 € sur un maximum à 4.837 € avec quatre offres. La partie numide et maurétanienne de la collection Thierry de Craeker s'est très bien comportée et confirme la tendance entamée dans nos ventes précédentes. La pièce de couverture, n° 215 denier de Juba II s'envole à 1.785 € sur un maximum à 2.750 € avec douze offres, le record de la vente sur une estimation à 480/850 €. Le denier avec la vache au revers (n° 221) part à 1.100 € avec six offres sur une estimation de 650/950 €. Le denier au lion (n° 222) part à 981 € avec sept offres et un maximum à 1.805 €. Le denier de la fin du règne (an 47

En réalité, ces résultats cachent des différences très importantes suivant les grandes familles : grecques, romaines ou gauloises. À l'intérieur de chacun des trois groupes, les résultats sont aussi très contrastés.

MONNAIES 59 ne contenait pas moins de six ensembles et trois sous-ensembles. En effet, nous avons au total 241 monnaies grecques avec une sélection générale de 46 monnaies grecques, et deux ensembles de 88 monnaies divisionnaires et de 107 monnaies d'Afrique du Nord qui se décomposaient en 20 monnaies de Cyrénaïque, de 53 monnaies du monde punique et de 34 monnaies de royaumes numides et mauritaniens de la collection Thierry de Craeker. Pour les monnaies romaines, c'était un peu plus simple avec 401 monnaies au total avec une sélection générale de 212 monnaies et une collection spécialisée de 189 antoniniani et aureliani, provenant de la collection de Daniel Compas. 87 monnaies gauloises venaient compléter et couronner cette vente.



MONNAIES 59 : RÉSULTATS CONTRASTÉS !



n° 228 se vend 1.600 € sur un maximum à 3.500 € avec sept offres et une estimation de 550/850 € ce qui constitue l'un des records de la vente. Le denier au crocodile (n° 234) part à 1.800 € avec onze offres et une estimation 650/950 €. Le premier denier de Ptolémée (n° 236) se vend à 1.465 € sur un maximum à 2.200 € avec sept offres et une estimation 450/750 €.

Dans la partie romaine pour la République, le denier Fonteia (n° 256) part à 420 € avec sept offres sur une estimation de 175/280 €, celui de Postumia (n° 279) à 461 € avec cinq offres sur une estimation à 250/380 €, celui de Postumia (n° 284) à 415 € avec six offres sur un maximum à 575 € et une estimation de 320/520 €, celui de Plautia avec Aristobule agenouillé (n° 300) à 855 € sur un maximum à 2.000 € avec six offres et une estimation à 450/750 €. Le denier de Cassius (n° 320) se vend 2.005 € sur un maximum à 2.105 €. Pour l'Empire, le très rare denier de Domitille se vend au prix de départ à 3.500 € avec une offre à 4.444 €. Le sesterce d'Hadrien (n° 368) avec quatre offres est attribué à 1.750 € sur un maximum à 2.015 €. L'antonien de Philippe Ier avec la victoire carpique (n° 411) part à 420 € sur un maximum à 462 €. Le follis rarissime

de Valens (n° 436) se vend à 9.500 € au prix de départ sur une offre à 12.050 €. Le solidus de Constantin II (n° 441) est attribué à 2.870 € sur un maximum à 2.900 € sur une estimation 1.500/2.500 €. Le solidus de Libius Séverus pour les Wisigoths (n° 452) part au prix de départ à 4.800 € sur une offre à 6.050 €.

Pour la partie de la collection Daniel Compas. L'antoninien de Marius de la première émission (n° 471) part à 950 € sur une offre de 5.100 €. L'aurelianus de Probus avec Bono (n° 589) se vend 705 €. L'aurelianus de Numérien auguste (n° 612) provenant de **MONNAIES XXVII** se vend 535 € avec une offre maximum à 575 €.

INVENDUS

351 monnaies sont disponibles au 21 juin 2013, inégalement réparties. Il reste dix-huit monnaies sur quarante-six monnaies grecques de la sélection générale, soit 39 %. Trente-sept monnaies divisionnaires de la collection Thierry de Craeker sont encore là, soit 42 % des monnaies proposées. Sur les vingt monnaies de la Cyrénaïque de la collection de Craeker, six monnaies peuvent trouver preneur, soit 30 %. Dans la série proprement punique de la collection

punique, sur 53 lots, dix-sept sont encore à votre disposition soit 32 %. Pour les monnaies numides et du royaume de Maurétanie, seulement trois monnaies peuvent encore trouver preneur soit 9 % des lots proposés.

Enfin pour la collection Daniel Compas d'antoniniani et d'aureliani, beaucoup de monnaies sont encore présentes 141 sur 189 soit près de 75 % des lots. Ne ratez pas cette occasion de vous procurer un ou plusieurs exemplaires de cette collection exceptionnelle !

Bons achats et bonnes vacances !

Laurent SCHMITT

Les 87 monnaies gauloises proposées dans MONNAIES 59 provenaient d'une seule et même collection. En première phase, 61 % des monnaies ont trouvé preneur ; c'est-à-dire qu'il reste 34 monnaies disponibles au prix de départ. On ne peut guère parler de tendance à partir des monnaies vendues, l'or, l'argent, le bronze ou le potin ayant été aussi demandés. Si les belles monnaies d'or ont attiré les collectionneurs, il en va de même pour les monnaies d'autres métaux mais de qualité... finalement la tendance se confirme ; le beau est demandé !



Malheureusement, près d'une monnaie vendue sur deux l'a été à son prix de départ, avec parfois un ordre bien plus conséquent. Mais c'est le principe de la VSO, un seul enchérisseur et la monnaie est attribuée au prix de départ. Pour ne citer que quelques prix réalisés, notons l'hémi-statère n° 694 vendu 3200 € au-delà de son prix d'estimation, les quatre drachmes de Belvès n° 667-670 vendues entre 630 et 830 € avec des ordres maximum entre 1201 et 2101 €, ou encore le denier NERCOD incus n° 680 vendu 800 € sur un ordre de 1300 € !

L'analyse des monnaies vendues et des ordres maximum montre que le marché de la monnaie gauloise se porte relativement bien, mais les collectionneurs ne sont toujours pas assez nombreux pour établir des prix réguliers.

Il reste donc encore bien des monnaies intéressantes dans les invendus, ce qui sera probablement vite rectifié, tant dans les monnaies d'or, dans la série de Marseille, dans les monnaies à la croix (avec de beaux *pedigrees*), ou encore parmi les denier de l'Est.

Samuel GOUET

LE FRANC 10

Le FRANC 10 sortira en octobre 2013 mais le *Bulletin Numismatique* est heureux de vous offrir, en avant-première, quelques informations sur son contenu. Nous n'allons pas revenir sur les résultats du vote sur les types du FRANC 10. Ils ont été publiés dans le *Bulletin Numismatique* n° 114 (page 19). Chacun peut donc les consulter à loisir étant évident que chaque nouveau type créé entraîne la création de ses propres lignes (par exemple les Anvers), tout comme chaque type retiré précipite la sortie des siennes (par exemple la 2 centimes Épi).

Nous allons plutôt nous intéresser aujourd'hui aux nouvelles lignes et aux lignes supprimées. Comme dans chaque édition du FRANC, il y a des lignes rajoutées et des lignes supprimées, en fonction des découvertes et des recherches réalisées. Le FRANC 10 ne déroge pas à cette règle. En dehors des Union et Force et des Dupré cuivre, auxquelles un article sera consacré, on constate très peu de mouvements.

Six nouvelles lignes ont été créées. Elles ont pour origine soit une différence de taille ou de positionnement des différents d'atelier soit une regravure de millésime soit une modification de gravure.

Didier Sitaud et la Maison Palombo nous ont fait part de leur découverte sur deux monnaies apparemment communes. Nous en profitons ici pour les remercier à nouveau. La première d'entre elles est une Dix centimes Napoléon III 1855 K. Didier Sitaud, en observant les exemplaires de sa collection, a constaté l'existence, comme en 1853, de deux tailles de différent : feuille de vigne horizontale et feuille de vigne verticale. Il faut toutefois préciser que, pour le moment, nous n'avons trouvé ces deux positionnements que sur un exemplaire au différent ancre. Il est possible qu'ils existent aussi sur des exemplaires au différent levrette. La seconde découverte se situe au niveau de la taille du différent palmier sur les pièces de 5 francs frappées en 1831 à Marseille avec la présence de grands et de petits palmiers. Enfin, en consultant une énième fois nos informations dans la base Collection Idéale, nous nous sommes rendu compte que, sur certaines pièces de 50 centimes Napoléon III tête laurée frappées en 1868 à Strasbourg, le différent croix est situé entre la pointe de la barbe et le cou, comme sur les frappes de l'année précédente. Nous avons donc, par souci de cohérence avec les 1867 BB, créé la ligne.



EN AVANT-PREMIÈRE



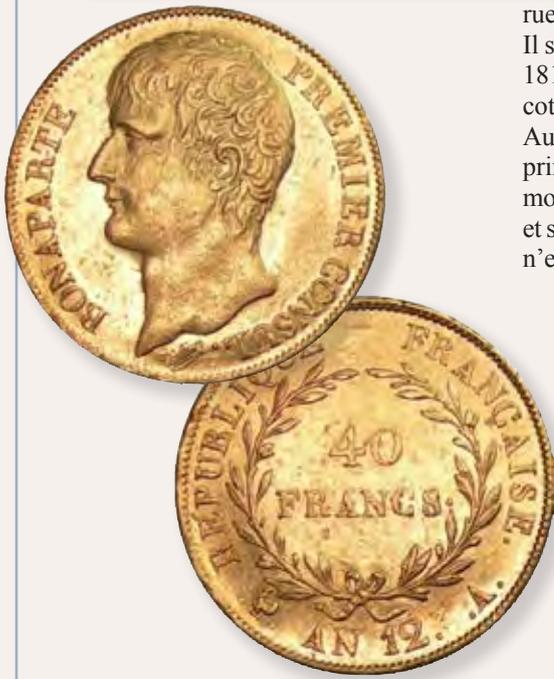
Deux monnaies avec une regravure du millésime nous ont été présentées. E.T. a été le premier à nous contacter peu de temps après la sortie du FRANC IX pour nous alerter sur l'existence de pièces de ½ franc Louis-Philippe frappées à Lille au millésime 1832/1. Nous avons répertorié jusqu'alors des ¼ franc 1832/1 pour Paris et Bordeaux. Il semble que cela existe éga-

lement en ½ franc. Regardez à nouveau vos ½ franc frappés en 1832, vous avez peut-être une monnaie inédite dans votre Collection ! Sylvain Chaussat avait identifié, pour le FRANC IX, une seconde matrice en 1860/50 sur les pièces de 20 centimes, 5 francs or et 20 francs or pour les ateliers de Paris et de Strasbourg. Il a étendu son étude aux pièces de 50 centimes, nous permettant ainsi de mettre en évidence une nouvelle ligne, 1860/50 A, et de corriger le classement des 1860 BB au différent abeille en 1860/50.



Une dernière monnaie présentant une modification de gravure a été mise au jour grâce à l'observation attentive de PHB. Il s'agit d'une 40 francs Bonaparte Premier Consul frappée en l'an 12 avec un grènetis en 150/150. Nous ne connaissons alors que des exemplaires sans l'olive intérieure. Il faudra désormais compter avec cette olive intérieure.

LE FRANC 10



Pour les monnaies retirées, plusieurs cas de conscience de monnaies que nous avons encore laissées, mais que nous devrions retirer car certaines lignes portent prime parfois depuis plus de dix ans et l'espoir de voir apparaître la monnaie décrite a pratiquement disparu. Néanmoins, deux pièces sont appa-

rués entre le FRANC IX et le FRANC 10. Il s'agit du 1/2 franc 1829 T et de la 2 francs 1817 L. Leurs lignes ont été complétées de cotes alors que tout espoir semblait perdu. Au bout de dix-huit ans de recherches, de primes offertes et parfois payées pour une monnaie enfin confirmée, il fallait trancher et supprimer les monnaies qui, décidément, n'existent pas. Au total, entre les mauvaises lectures corrigées, les variantes non concluantes ni acceptées par le public et les monnaies qui n'existent pas, six lignes disparaissent. Tant mieux pour ceux qui les cherchaient sans succès depuis longtemps pour compléter une série, celle-ci est maintenant terminée !

Compte tenu des observations faites récemment sur une 20 francs Turin 1939 truquée d'une qualité suffisante pour tromper plusieurs experts, nous avons retiré dans le FRANC IX toute cote à l'autre millésime qui pose problème, la 20 francs Turin 1932, et offert 150 € pour photographier et étudier en main un exemplaire. En effet, le seul exemplaire connu, en TTB 45, était celui vu, en 1991, par Michel Prieur et officiellement expertisé par Alain Weil et l'expert de la Monnaie de Paris. Une transaction est

même connue à hauteur de 3.000 € pour cet exemplaire dont la localisation actuelle est inconnue. Nous n'avons eu malheureusement aucun retour sur la prime offerte depuis la parution de la dernière édition du FRANC. Nous préférons donc supprimer la ligne et considérer cette monnaie comme un faux pour collectionneurs, jusqu'à preuve du contraire...

Deuxième sortie, la pré-série sans le mot ESSAI de 100 francs Bazor 1934 (F.554/5). Nous n'avons toujours pas recensé, au bout de dix éditions du FRANC, le moindre exemplaire malgré une prime de 150 €, dans le FRANC IX, pour voir et pour photographier un exemplaire indiscutable. Nous nous rangeons donc du côté de l'avis d'éminents spécialistes qui considèrent que ce millésime n'existe pas et supprimons définitivement la ligne.

Nous avons enfin décidé de supprimer les essais qui ne correspondaient pas avec la définition du FRANC, qui ne recense que ceux aux type et au métal adoptés. Cela concerne l'essai de 10 centimes Lindauer maillechort 1938 (sans points, avec ESSAI en creux, F. 139/1), les deux essais de 25 centimes Patey 1904 en maillechort tranche lisse et sans les différents (flan brillant à 22 pans, F.169/1,

EN AVANT-PREMIÈRE



et, flan mat à 22 pans, F.169/2) et l'essai de 25 centimes Lindauer 1937 (pesant quatre grammes, en maillechort, sans points autour du millésime, F.172/1).

Un certain nombre de monnaies où nous avons encore un espoir de les voir apparaître sont, dans le FRANC 10, toujours pourvues d'un appel, voire d'une prime. N'hésitez pas à passer nous voir ou à nous contacter si vous découvrez un exemplaire recherché !

Stéphane
DESROUSSEAUX
ADF n° 571

2467

Elm



Ordonnance qui régit à présent la Monnaie des Médailles.

Paris, le 22 juillet 1816.

La Monnaie royale des Médailles ayant été instituée par notre aïeul le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, pour retracer et consacrer d'une manière durable les faits les plus éclatans de son règne, et de ceux de ses successeurs, et voulant rendre à cet établissement les attributions qu'il avait dès son origine, remettre en vigueur les privilèges (1) qui lui ont été successivement accordés, et concilier tout à la fois ses intérêts avec les progrès que les arts ont fait en France ;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La Monnaie des Médailles a pour objet la fabrication exclusive, 1° des Médailles destinées à composer les faits les plus mémorables de notre règne, et de ceux des Rois nos prédécesseurs ;

2° Des Médailles et Jetons adoptés, après l'autorisation du Roi, par les Académies royales, Collèges électoraux, Autorités constituées et Corporations particulières, tant de Paris que des départemens, pour être distribués soit comme prix, soit comme hommage, soit comme Jetons de présence ;

3° Enfin des Médailles, Jetons, Pièces de plaisir, et tous autres ouvrages qui s'exécutent par des procédés usités pour le monnayage que des particuliers seraient dans le cas de faire frapper, et de mettre en circulation dans le commerce.

Art. 2. A cet effet, les Ordonnances de nos prédécesseurs, des 15 janvier et 14 juillet 1685, 26 mai 1697, et l'Arrêté du Gouvernement du 5 germinal an 12 (26 mars 1804), seront mis en vigueur pour tout ce qui concerne les privilèges de la Monnaie des Médailles.

En conséquence, il est expressément défendu à toutes les personnes, quelle que soit la profession qu'elles exercent, de frapper ou faire frapper des Médailles, Jetons, Pièces de plaisir, en or ou argent, ou autres matières quelconque,

(1) Ils ont été abolis par les décrets du 4 août 1789.

1816

(2)

ailleurs que dans les ateliers de la Monnaie des Médailles de Paris, sous peine, aux contrevenans, d'encourir l'amende prononcée par l'Arrêté du 5 germinal an 12.

ART. 5. Les dessinateurs, graveurs, ou toutes autres personnes qui possèdent des coins ou matrices, Jetons, Pièces de plaisir, et autres ouvrages qui s'exécutent par les procédés du monnayage, seront tenus d'en faire le dépôt à la Monnaie des Médailles, où il sera établi un balancier particulier destiné à la fabrication des Médailles, Médallions, etc., pour satisfaire aux commandes des personnes qui déposeront leurs coins ou matrices. Les objets fabriqués à ce balancier seront marqués aux armes de cet établissement.

Un tarif soumis à l'approbation du ministre secrétaire d'État de notre maison, et qui sera imprimé et affiché dans le bureau et les ateliers de l'établissement, réglera les prix de fabrication.

(Les articles 4 à 15 règlent l'administration intérieure et le personnel de l'administration.)

ART. 14. Les Médailles, Jetons et Médallions appartenant à des particuliers ne peuvent être frappés qu'avec l'approbation du directeur de la Monnaie des Médailles, qui juge si les types et les inscriptions n'ont rien qui blesse les lois, les bonnes mœurs et la morale publique.

ART. 15. Nos ministres secrétaires d'État de notre maison et de la police générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

LOUIS. — *Le ministre de la maison du Roi, RICHELIEU.*

ARRÊT du Conseil remis en vigueur, conformément à l'Ordonnance ci-dessus.

Versailles, 15 janvier 1685. — Revêtu de lettres-patentes le même jour. — Enregistrées à la Cour des Monnaies le 24 mars.

LE ROI étant en son Conseil, conformément aux Arrêts du Conseil d'État et de la Cour des Monnaies des 10 mars et 18 janvier 1672,

A fait et fait très-expresses inhibitions et défenses à tous ouvriers, graveurs, monnayeurs, et à toutes autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'avoir ni tenir aucuns moulins, coupleurs, laminoirs, presses, balanciers et autres semblables machines, en quelque lieu ni sous quelque prétexte que ce soit, hors les Hôtels des Monnaies, et le lieu destiné à cet effet dans

(3)

les galeries du Louvre, à Paris, à peine d'être punis comme faux monnayeurs ; comme aussi de fabriquer ni faire fabriquer aucuns Jetons, Médailles et Pièces de plaisir, d'or, d'argent ni autres métaux, à peine, contre les ouvriers et fabricateurs, de confiscation des outils et matières, mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, et de plus grande peines s'il y échet ; et à tous marchands et autres d'acheter, vendre ni débiter aucun Jetons, Médailles, tant de dévotion qu'autres, de quelque matière que ce puisse être, fabriqués sur lesdites machines du moulin, ni autres, ni d'en commander, ni faire faire à quelque prix que ce soit, qu'à la Monnaie des Médailles aux galeries du Louvre, à peine d'être punis comme auteurs et adhérens des fabricateurs. Fait aussi, S. M., défenses très-expresses aux fermiers des douanes et à leurs commis, de laisser entrer dans le royaume des Jetons venans des pays étrangers, leur enjoignant de confisquer ceux que l'on y ferait entrer, sur les mêmes peines. Ordonne en outre, S. M., qu'il sera informé des contraventions... par l'un des conseillers de la Cour des Monnaies, en vertu du présent Arrêt.

Fait au Conseil d'État du Roi, S. M. y étant, tenu à Versailles le 15 janvier 1685.

(L'Ordonnance du 14 juillet 1685 et celle du 26 mai 1697 sont dans les mêmes termes.)

Bulletin des Lois, n. 557.

ARRÊTÉ relatif à la fabrication des Médailles.

Paris, le 5 germinal an xii de la république française.

Le Gouvernement de la république, sur le rapport du ministre de l'intérieur ;

Vu les Arrêts du Conseil des 15 janvier et 14 juillet 1685, des 26 mai 1696 et 9 décembre 1702 ;

Vu aussi l'Édit du mois de juin 1695, en ce qui concerne la Monnaie des Médailles ;

Le Conseil d'État entendu, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est expressément défendu à toutes personnes, quelles que soient les professions qu'elles exercent, de frapper ou faire frapper des Médailles, Jetons ou Pièces de plaisir, d'or, d'argent et d'autres métaux, ailleurs que dans l'atelier

(4)

destiné à cet effet dans la galerie du Louvre, à Paris, à moins d'être munies d'une autorisation spéciale du Gouvernement.

ART. 2. Néanmoins tout dessinateur ou graveur, ou autre individu, pourra dessiner ou graver des Médailles ; et elles seront frappées avec les coins qu'ils remettront à la Monnaie des Médailles.

Les frais de fabrication seront réglés par le ministre de l'intérieur.

Il sera déposé deux exemplaires de chaque Médaille en bronze à la Monnaie du Louvre, et deux à la Bibliothèque nationale.

ART. 3. Conformément à l'Arrêt du Conseil du 15 janvier 1685, chacun des contrevenans aux dispositions contenues dans les articles précédens, sera condamné à une amende de mille francs, et à une somme double en cas de récidive.

ART. 4. Les particuliers qui feront frapper des Médailles ou Jetons, seront, au surplus, assujettis aux lois et réglemens généraux de police qui concernent les arts et l'imprimerie.

ART. 5. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le premier Consul, signé BONAPARTE.

Par le premier Consul :

Le secrétaire d'État, signé H. - B. MARET.

Le ministre de l'intérieur, signé CHAPTAL.

OBSERVATIONS. — M. l'Intendant de la maison du Roi est-il en droit de dire, comme il le fait, que l'Ordonnance du 22 juillet 1816 doit être considérée comme non-avenue, lorsque depuis douze ans on exécute tous les articles qu'elle renferme. Et comment peut-il prétendre que sa seule législation est l'Arrêté du 5 germinal an 12, lorsqu'il a fait un tarif, sans consulter le ministre de l'intérieur, comme le porte expressément l'article 2 de cet Arrêté ?

Qu'il a été rendu deux jugemens en police correctionnelle, motivés sur cette Ordonnance ?

Que M. le directeur de la Monnaie a exercé le droit de censure que lui attribue cette Ordonnance, en refusant de frapper des Médailles, sans donner d'autre motif que sa volonté ?



IMPRIMERIE DE DAVID,
Boulevard Poissonnière, n. 6.



LE TEST DE LA RÉGRESSION

Bon article de Alasdair Macleod - FinanceAndEconomics.org - sur l'or comme monnaie et la logique de la fondation d'une monnaie que vous trouverez sur le blog de la Résistance.



« Il est clair que les marchés de capitaux occidentaux ne considèrent plus l'or comme une monnaie. Ils l'ont relégué au rang d'actif à risque, de nantissement, ou tout simplement de ressource qui autrefois fut utilisée comme monnaie. C'est une grave erreur.

Le grand économiste autrichien von Mises a écrit que la vraie monnaie doit être capable de passer le test de la régression.

Pour dire les choses simplement, la valeur d'une monnaie potentielle devrait être établie avant même qu'elle soit utilisée comme

monnaie, sans quoi elle n'est rien de plus qu'un substitut monétaire qui ne dépend ultimement que de la confiance. Nous devons nous poser deux questions : quelle était la valeur de l'or avant qu'il soit utilisé comme monnaie, et quelle valeur avaient les devises modernes avant d'être utilisées comme monnaies ?

La réponse à la première question est claire. Tous ceux qui ont pu voir [le joyau d'Alfred](#) au musée Ashmolean, à Oxford (un bijou vieux de plus de 1000 ans), [le torque de Snettisham](#) au British Museum (vieux de plus de 2000 ans), [ou le masque de Toutankhamon](#) au musée du Caire (vieux de plus de 3000 ans) les ont observés avec le plus grand étonnement. Ils n'ont pas de prix, et sont plus désirables que jamais. Il ne fait donc aucun doute que l'or, l'élément majeur qui compose ces objets, a survécu au test de régression de Mises. Plus encore, les Aztèques et les Incas du Nouveau-monde, complètement isolés des valeurs eura-siennes, avaient la même opinion.

Les devises papier ne survivent pas le test de régression. Elles ont d'abord servi de

substituts papiers pour l'or et l'argent, et ont au fil du temps perdu leur convertibilité. En conséquence, leur valeur ne dépend plus que de la confiance que leur accordent les gens.

Les traders et investisseurs des marchés de capitaux ne sont pas concernés par cette distinction. Plutôt que de réaliser que la loi de Gresham est entrée en jeu et que

la monnaie papier a chassé la monnaie saine, ils appréhendent la monnaie papier comme la seule capable de correspondre à notre époque moderne. C'est compréhensible, puisqu'ils paient leurs taxes et reçoivent leur salaire sous forme de devises papiers.

Ils investissent sur les devises pour en tirer profit. Et tant qu'ils pourront diminuer leurs risques grâce à des actifs de capital, ils pourront gérer des portefeuilles sans avoir recours à l'or.

Pour ces raisons, le grand public ne perçoit plus l'or comme étant une monnaie, bien que cette opinion soit en passe d'être dépassée par les événements. Quatre banques centrales majeures se sont déjà engagées à émettre des unités de devise à un rythme accéléré pour financer leurs gouvernements

LE TEST DE LA CONFIANCE

et venir en aide aux banques. Attendons de voir si elles comptent un jour s'arrêter.

Les effets de l'inflation monétaire sont prévisibles. Elle entraîne tout d'abord une hausse du prix des actifs, ce que nous apercevons déjà aujourd'hui. Puis, les prix des matériaux de base et des biens à la consommation augmentent à mesure que les gens commencent à dépenser, encouragés par les faibles taux d'intérêts, ce qui mène ultimement à une hausse des prix et des taux d'intérêts. Les cycles économiques alimentés par le crédit ne sont que trop familiers.

Aujourd'hui, compte tenu des chances que nous avons de voir apparaître une crise financière à la suite de la baisse du prix des actifs, les cycles économiques risquent d'être court-circuités. La hausse des prix des matériaux bruts et des biens sera stimulée par une perte de confiance envers les devises fiduciaires plutôt que par une amélioration de la confiance envers le futur de l'économie.

Ce sera là le test ultime de nos devises fiduciaires. Tous ceux qui sont attachés de trop près aux devises papiers regretteront de ne pas avoir entendu parler du théorème de régression de von Mises.

Alasdair MACLEOD
FinanceAndEconomics.org »



AMERICAN HERITAGE MINTING INC
MONNAIES DE QUALITÉ

ANGLETERRE 1660-1947 ÉTATS-UNIS 1652 - 1945 FRANCE 1640-1946

NOUS ACHETONS - NOUS VENDONS

LES MONNAIES ET LES BILLETS DE BANQUE
D'ANGLETERRE, DE FRANCE, DES USA

LE PLUS GRAND CHOIX DE PIÈCES ANGLAISES
ET FRANÇAISES DISPONIBLE AUX ÉTATS-UNIS



certificats
PCGS
NGC



ENVOYEZ OU FAXEZ-NOUS VOTRE MANCOLISTE
SI NOUS NE TROUVONS CE QUE VOUS CHERCHEZ,
C'EST QUE LA PIÈCE N'EST A VENDRE NULLE PART !!
NOUS SOMMES A LONDRES ET A PARIS CHAQUE MOIS,
NOUS SERONS HEUREUX DE VOUS Y RENCONTRER POUR
ACHETER VOS MONNAIES OU COLLECTIONS

En EUROPE
votre contact privilégié

WILLIAM P. PAUL The Pavilion Suite 210, Box 1008 Jenkintown, PA 19046 Tel : 00(1) 215 576 7272 Fax : 00 (1) 215 576 5915 Europe : 00 (33) 06 85 42 13 19	 en français wpp4coin@cs.com http://www.ahmcoin.com	DAVID NEITA 8306 Wilshire Blvd Suite 2657, Beverly Hills, Cal 90211 Tel : 310 657 6443 Fax : 310 551 2729
---	--	---

REVUE DE PRESSE ET DIVERS



IL FAUT LE VOIR POUR LE CROIRE

En Chine, comme dans tous les pays où l'État n'impose pas comme en France des taxes énormes sur les bijoux en or, le prix des bijoux est directement lié à la valeur du métal contenu. Un grossiste va vendre, par exemple, de la chaîne d'or à métal plus cinq pour cent.

l'argent papier qui baissent mais que le métal physique est toujours aussi rare et potentiellement cher, donc actuellement archi sous-évalué.

Les Chinois, qui n'ont manifestement pas suivi le raisonnement des Français, achètent de l'or métal comme des fous depuis la baisse des cours...

Il faut voir sur zerohedge.com, cliquez pour l'article, la queue devant une bijouterie durant la fête des bateaux dragons... la queue est estimée à dix mille personnes dans la journée !

Vous souvenez-vous quand à cgb il y a une vingtaine d'années nous illustrions la rareté de l'or en disant que si un jour tous les Chinois voulaient une alliance, il y aurait un problème de disponibilité ?

On n'y est pas encore mais ça vient...

En tous cas, les Chinois se moquent de l'or papier dont raffolent les Occidentaux et leurs fonds de pension et caisses de retraite, ils veulent de la livraison de physique, cliquez pour quelques chiffres et diagrammes.

Michel PRIEUR

BILLET COLLECTOR PAR BEN AND JERRY !



Ben Cohen, l'un des deux fondateurs des glaces Ben and Jerry, en a assez de la corruptibilité des politiciens...

Il a donc organisé une manifestation à Washington où toute personne qui apportait un billet à tamponner « NOT TO BE USED FOR BRIBING POLITICIANS » (ne pas utiliser pour corrompre un politicien) recevait... une glace !



C'est donc, comme nos pièces au poids, une forme de placement or.

Les Français, toujours les plus malins de tous, n'achètent actuellement ni argent ni or, n'ayant pas compris que c'est l'or et

HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE !



Ce sont des billets satiriques qui ont de plus de bonnes chances de valoir plus cher pour les collectionneurs que le dollar de faciale (70 écent) !

À DOUZE ANS ELLE EXPLIQUE LE SYSTÈME BANCAIRE...



Elle parle d'une part du système de la création monétaire par la dette et d'autre part de l'équivalent canadien de la loi Pompidou - Rotschild - Giscard de 1973 qui interdit au gouvernement français de s'endetter auprès de la Banque de France et l'oblige à se financer sur le marché, auprès des banques privées.



EN ANGLETERRE, ÉVIDEMMENT !!!



marchand de détecteur qui s'étrangle en reconnaissant un solidus.

Au total, la trouvaille contient 159 solidi, apparemment tous identiques, ce qui explique une évaluation raisonnable vers 120.000 euros. Le tout est maintenant au British Museum pour étude avant mise en vente et partage par moitié avec le propriétaire du terrain...

Conte de fées pour détectoriste en Angleterre que nous raconte le journal express.co.uk, cliquez pour lire l'article source.

Un amateur débutant en détection s'achète un petit détecteur (à 150 euros) et décide de faire une sortie dans une forêt proche de chez lui.

20 minutes après, après une cuillère et un penny modernes, un nouveau bip, un nouveau trou, une pièce jaune avec une tête romaine dessus. Il referme, va voir le

En France ou dans tout autre pays où l'on préfère les grandes théories et les règlements draconiens qui sont aussi nuisibles qu'inefficaces pour ce qui compte (**préserver l'information scientifique !!!!!!!**) que se serait-il passé ?

Les pièces se seraient évaporées et aucun scientifique n'aurait jamais pu les étudier. Mais le règlement aurait été respecté ! Courteline était français, aucun doute à cela.

Michel PRIEUR

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le Canada est lui aussi étouffé sous le poids d'une dette in-remboursable (et que les banques ne veulent surtout pas voir remboursée, comment vivraient-elles ?) dont il faut chaque année s'épuiser à payer les intérêts.

La vidéo est sous-titrée en français, cliquez pour la voir.

Bien entendu, nous serons ravis de publier la critique de cette vidéo par l'un de nos lecteurs banquier ou économiste distingué.



ATTENTION ! 100 ET 200 EUROS TRUQUÉS !

Cliquez pour télécharger le pdf à faire circuler !

Attention

Attention à une nouvelle escroquerie ! Prévenez les commerçants que vous connaissez ou ceux où vous avez vos habitudes en transmettant ce pdf. Prévenez les caissiers et les numismates qui ne lisent pas le blog cgb.



Ces billets ne sont pas dangereux si l'on fait attention :
- ils ont tout d'abord des surcharges en cyrillique et surtout ils n'ont pas de numéro de série.
- En revanche, des billets ont déjà été retirés à des instantifs.
- Prévenez donc autour de vous et diffusez ce pdf!
- Pour tout renseignement complémentaire ou pour en signaler un cgb@cgb.fr ou sur le site <http://www.cgb.fr>

SUBSCRIBE NOW!

THE BANKNOTE BOOK



Collectors everywhere agree,
"This catalog is vastly superior to the Standard Catalog of World Paper Money!"

The Banknote Book is an indispensable new catalog of world notes.
Each chapter includes detailed descriptions and background information, full-color images, and accurate valuations.
More than 145 country-specific chapters are currently available for purchase individually or by subscription.

www.BanknoteBook.com

Enchères sur Internet



Achetez & Vendez vos
Monnaies & Billets
sur www.delcampe.net !



Plus de 700 000
membres !

www.delcampe.net

Ron Gillio

Vous rencontre à Paris !

Pour obtenir une offre sur vos pièces de monnaie gradées PCGS ou les proposer en vente aux enchères, rendez-vous :

Du lundi 9 septembre
au vendredi 13 septembre
dans les bureaux de Spectrum Group France



Ronald J. Gillio
Coordinateur des acquisitions numismatiques Stack's
Bowers Galleries
Spectrum Numismatics International
Email : rong@stacksbowers.com | Portable : 1.805.637.5081

Ron est spécialiste des pièces de monnaie et des billets de banque. Il sera à Paris pour estimer et évaluer professionnellement tant nos monnaies gradées PCGS que les billets de banque américains et du monde entier.

Profitez de sa visite à Paris pour recevoir une estimation gratuite ou une offre immédiate pour vos pièces gradées PCGS. Il est aussi possible d'avoir une consultation d'orientation pour obtenir les meilleurs résultats en vente de vos pièces et billets de banque. Nos prochaines ventes aux enchères :

2013 Official Baltimore Auction
2014 New York Auction en Janvier
2014 Hong Kong Auction en Avril

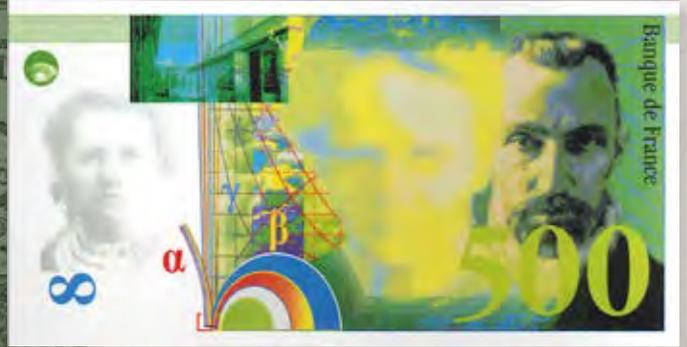
Nous effectuons les paiements en euros ou en dollars.

Contactez Ron dès aujourd'hui pour prendre rendez-vous :
adresse électronique : rong@stacksbowers.com ou SMS/Appel au +1.805.637.5081

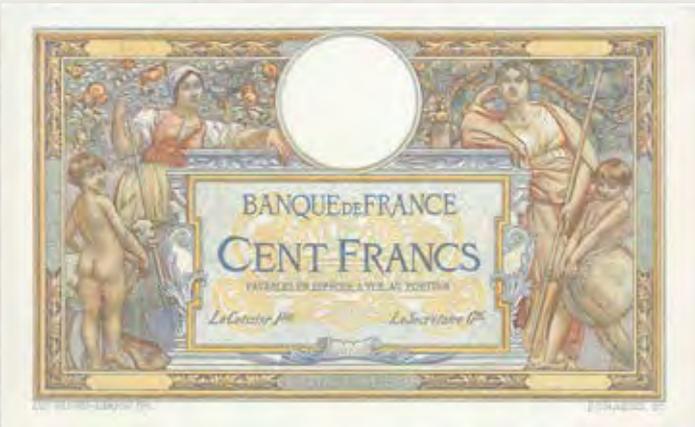
Vous pouvez également contacter nos bureaux à Paris :
adresse électronique : msynytsya@spectrumgi.com ou SMS/Appel sur mobile : +33 6 14 32 31 77 / +33 1 83 79 02 04



SBG BN 2013 6.19.13



PAPIER-MONNAIE 26



SEPTEMBRE 2013



PHOTOCOPIES COULEURS : DANGER !

Si les banques centrales, Interpol, les polices nationales, les imprimeurs de papiers sécurisés ont plombé tous les billets des dernières générations contre les photocopieuses couleurs, il y a de vraies raisons : les photocopies couleurs, telles qu'elles existent depuis une quinzaine d'années, sont particulièrement dangereuses.

Fermons d'abord la parenthèse du plombage. Toutes les photocopieuses couleurs du monde ont le même cœur technique ; il a donc été très simple de mettre en place une fonction qui rend l'image complètement noire dès que l'on veut photocopier un billet. Essayez avec un billet euro, vous allez comprendre tout de suite. Toutes les photocopieuses de la planète font de même.

Hélas, pour nous, collectionneurs ou professionnels du billet de collection, nous constatons que le grand site d'enchères est empesté de photocopies couleurs plus ou moins annoncées, plus ou moins reconnues.

Comment les reconnaître ?

Deux indices :

- le filigrane du papier et la texture de celui-ci. Honni soit celui qui prendra un 80 grammes A4 du commerce pour l'un des sublimes papiers de la Banque de France ! Concernant le filigrane, la photocopieuse ne le reproduit que si le faussaire a pris la précaution de mettre une surface noire en fond mais aucune modification visible quand on pose le billet à plat ou en transparence ; confusion impossible ;

- la texture de l'impression : un vrai billet est imprimé en quatre passages avec de la vraie encre ; il y a de la matière, de la texture, du vécu. Une photocopie couleur essaye de recréer tout cela mais sans être crédible dès que l'on sort le compte-fil ou l'œilleton.

Dès que vous agrandissez suffisamment, confusion impossible, même sur des à-plats de couleur. Mais attention : sans agrandir, terriblement dangereux, méfiez-vous !! Si

vous avez fait des affaires formidables de billets très rares à des prix très bas, investissez dans [une très bonne loupe](#), cliquez !

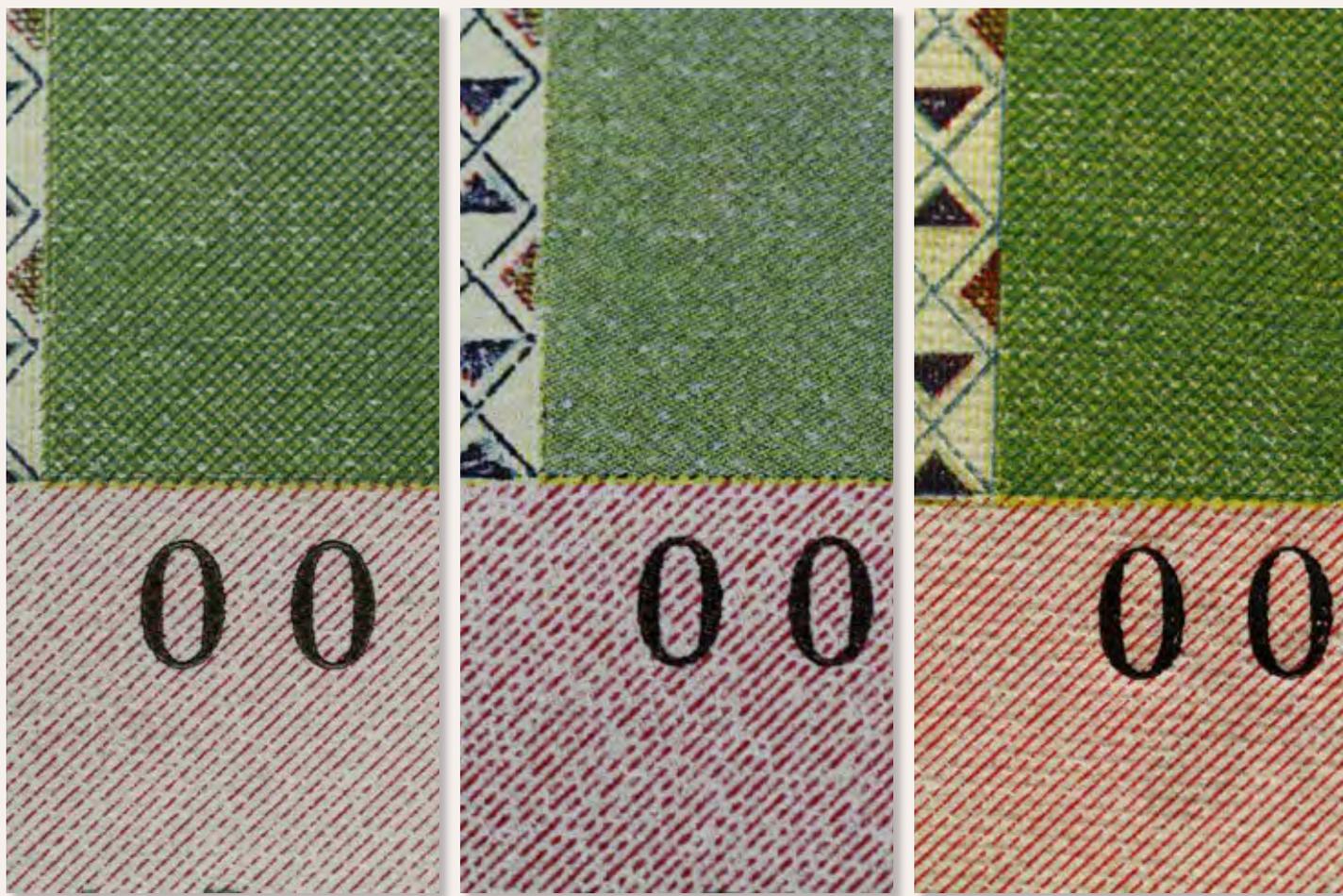
Nous avons eu la chance d'avoir simultanément ce que l'on ne trouve jamais ensemble, deux impressions différentes du même billet, une épreuve sur papier non filigrané, un spécimen normal et nous avons fait une photocopie couleur de l'épreuve.

Celle-ci est au centre, l'épreuve à gauche, le spécimen à droite. N'hésitez pas à télécharger les trois, à agrandir chacune avec un programme de traitement d'image et à analyser les différences.

Sans être en plein écran et en agrandissement maximal, les différences ne seront pas évidentes comme elles le seraient, billet en main, avec une vraie loupe d'œil en x 10.

Et méfiez-vous !

Michel PRIEUR



Bulletin numismatique version internet, mode d'emploi :

Dans la version PDF que vous avez à l'écran, tous les liens internet fonctionnent directement par simple clic et la plus grande partie des images sont doublées par une version plein écran mise en ligne sur le net. Il vous suffit donc de cliquer sur n'importe quelle image pour obtenir cette même image en grand format.

Vous pouvez enregistrer une copie intégrale du *BN* en PDF (cliquez sur « enregistrer copie »), puis la transmettre en pièce jointe par courriel ou la garder sur votre disque dur pour consultation ultérieure.

POUR UNE VERSION PAPIER, IMPRIMEZ LE PDF, EN NOIR ET BLANC OU EN COULEURS

